RAPPORT ACTIVITÉS 2022

NATURE ENVIRONNEMENT 17



ÉTUDIER

ÉDUQUER

PRÉSERVER

DÉFENDRE

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Nature Environnement 17 - Association de Protection de la Nature et de l'Environnement en Charente-maritime

NATURE ENVIRONNEMENT 17

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

VIE ASSOCIATIVE 4

ÉTUDIER ET PROTÉGER 9

APPRENDRE ET SENSIBILISER 27

PRÉSERVER ET GÉRER 33

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE 43

NOS FINANCES 48

INTRODUCTION

Créée en 1967 sous le nom SEPRONAS (Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Aunis et Saintonge), Nature Environnement 17 (NE17) est une association départementale, type loi 1901, agréée pour la défense de la Nature et de l'Environnement en Charente-Maritime.

Elle a pour mission :

- d'**étudier, protéger et conserver** la faune et la flore ainsi que leurs habitats,
- d'**informer et de sensibiliser** à la protection et à la conservation de notre patrimoine naturel,
- de **lutter** contre toutes menaces qui pèsent sur l'environnement et la biodiversité.

Elle est affiliée à France Nature Environnement (FNE), association nationale basée à Paris, et est fédérée au niveau régional par France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE NA), dont le siège social est à Angoulême.

2022

en quelques chiffres

324 Adhérents

Dont 13 associations

13 salariés permanents

17 administrateurs bénévoles

VIE ASSOCIATIVE

ÉQUIPE SALARIÉE

L'équipe de l'association est composée de 13 salariés permanents dont l'activité est organisée autour de cinq grands pôles.



les études pour la protection et la conservation des espèces et de leurs milieux



l'éducation à l'environnement



la gestion d'espaces naturels



la cellule juridique

la gestion administrative et financière

Chaque pôle dispose d'un ou deux référents qui en assurent la coordination.

La coordination globale de la structure est assurée par la Coordinatrice d'équipe.

Trois personne en CDI ont quitté l'association en 2022, Marine Le Feunteun, qui a été remplacée par Marie Bomare, Justine Poujol qui a été remplacée par Caroline Micallef et Lucile Quiret qui a été remplacée par Sylvain Bimont.

Trois personnes en CDD sont venues renforcer l'équipe des permanents , Cyndel Lafois, Pierre Migaud et Jean Rivoire.

De plus, pendant l'année scolaire 2021-2022, nous avons accueilli, Manon Béréhouc pour un contrat d'apprentissage.

Nous avons également accueilli 6 stagiaires, 3 au pôle étude et 3 au pôle sites naturels.

LE COMITÉ DIRECTEUR

Les grandes orientations de l'association sont décidées par un Comité Directeur qui se réunit tous les mois. Il est composé de bénévoles, experts dans différents domaines liés à l'environnement.

En 2022, le Comité Directeur était constitué de 17 administrateurs :

Louis Barraud
Jocelyne Boulnois
Alain Chabrolle
Dominique Chevillon
Dominique Deboise
Gérard Frigaux - **Président**
Charles Goetz
Sophie Huberson Debry - **Trésorière**
Monique Hyvernaud - **Secrétaire**
Jacques Maret
Pierrick Marion
Denis Metayer
Marie-Dominique Monbrun
Patrick Picaud - **Vice-Président**
Brigitte Raymond
Serge Seguin
Bruno Toison

Certains administrateurs sont les référents de domaines tels que : gestion de l'eau, installations classées, Réserve Naturelle Régionale, gestion du personnel, recours juridiques, etc.

VIE ASSOCIATIVE

PUBLICATIONS IMPRIMÉES



CARTE DE REMERCIEMENTS ADHÉRENTS

REVUE ANNUELLE LA CISTUDE



ET DES PUBLICATIONS NUMÉRIQUES

PAGE FACEBOOK
SITE INTERNET

CALENDRIER MENSUEL DES ACTIVITÉS

4 NEWSLETTERS

Salariée référente : Lucille GRIZEAU

EXPOSITIONS

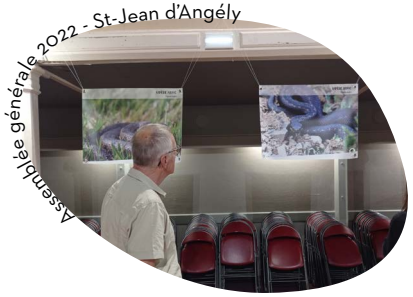
Les expositions de Nature Environnement 17 sont empruntables gratuitement sous convention et attestation d'assurance.

Les chiffres en 2022 :

- Exposition Agroforesterie : empruntée 2 fois
- Exposition Les alliés du jardin : empruntée 8 fois
- Exposition Croison le regard des amphibiens : empruntée 6 fois
- Exposition Belles de nuit : empruntée 2 fois
- Exposition Les chauves-souris, ces étranges mammifères : empruntée 3 fois
- Exposition Fascinants serpents : empruntée 1 fois
- Exposition Gaston le hérisson : empruntée 2 fois
- Exposition La nature à notre porte : empruntée 2 fois
- Exposition Au coeur des Landes de Poitou-Charentes : empruntée 2 fois
- Exposition Oiseaux des carrières : empruntée 1 fois

Nouvelle exposition, imprimée en décembre 2022 : Le monde des mares.

Les expositions ont aussi été utilisées par les salariés et bénévoles lors de l'Assemblée Générale, d'animations, de conférences et de stands.





ANTENNES BÉNÉVOLES

✸ Antenne de Saintes

Tous les derniers jeudis de chaque mois, l'antenne de Saintes organise une réunion d'information et de communication sur l'actualité de l'association et du territoire de Saintes et les alentours. Entre 15 et 20 personnes participent aux réunions mensuelles. De plus, en 2022, l'antenne de Saintes, a tenu 4 stands sur Saintes et les alentours : fête de l'arbre à Nieul-les-Saintes, fête de la Saintonge durable Jardin Public à Saintes, forum des associations à Saintes et un stand à la médiathèque de Saintes.

Bénévoles référents : Brigitte RAYMOND et Charles GOETZ

✸ Création de l'Antenne de la Rochelle

Le 9 novembre 2022 a eu lieu la réunion pour la création de l'antenne NE17 de La Rochelle, elle a réuni 18 participants.

Le nord de la Charente Maritime représente une population importante et notre présence pourrait être meilleure qu'aujourd'hui. La vitalité de l'association passe par une bonne adéquation entre les attentes des bénévoles et les activités développées. Enfin la défense de l'environnement suppose que nous soyons présents dans les concertations locales autant que possible.

La réunion a permis de faire connaitre les activités de NE17 en général et particulièrement celles qui étaient accessible aisément : sortie Nature de Jean Chaigneau, Dominique Mathis, site des Sentinelles de la Nature. Elle a également permis de faire connaitre les interventions de NE17 dans les concertations publiques au sein de l'agglomération (PCAET, PAT, PLUI, projet LRTZC, contrat territorial de l'eau).

L'antenne a engagé une réflexion pour promouvoir une exposition sur les mammifères marins victimes de prises « accidentelles » de la pêche et développer de nouvelles activités. Dans l'immédiat, le périmètre de l'antenne n'est pas figée et concerne au moins la communauté d'agglomération et probablement l'ile de Ré.

Bénévole référent : Dominique DEBOISE

Par ailleurs, NE17 est très impliquée, depuis l'origine dans le Comité de suivi des pesticides sur la CDA (renforcement des mesures des pesticides dans l'air, co-construction d'un assolement concerté, outil Agricivis...), et dans l'élaboration du Contrat Local de Santé et Santé-Environnement, dans une démarche « une santé globale ».

Bénévole référent : Alain CHABROLLE

SENTINELLES DE LA NATURE

Sentinelles de la nature, porté par France Nature Environnement, est un projet participatif lancé en 2015 en Isère. Il est rapidement monté en puissance, et couvre aujourd'hui tout le territoire métropolitain, la Guyane et Mayotte. Le dispositif est très simple : une carte interactive permet à tout un chacun de signaler des atteintes ou initiatives favorables à l'environnement. Début 2022, démarrage du développement du réseau Sentinelles de la Nature en Charente -Maritime : deux référents départementaux : Denis Métayer et Charles Goetz.

Quelques chiffres en 2022 :

- 13 formations/ateliers ont été proposés : Devenir Sentinelles de la Nature, Pesticides et milieux aquatiques, etc... 338 personnes ont participé.
- 3 campagnes :
 - ASEC : recenser les rivières à sec
 - Haies : protection des haies (sensibilisation)
 - Pollution lumineuse : publicités lumineuses interdites entre 1h et 6h du matin
- 9 réunions mensuelles avec les référents du 17.
- 49 signalements : 9 initiatives favorables et 40 dégradations

Bénévoles référents : Denis MÉTAYER et Charles GOETZ



CONFÉRENCES, FILMS ET STANDS

Film La fabrique des pandémies



Nature Environnement 17 s'est rapprochée en été 2022 de l'association A la Motte, qui anime le tiers lieu de la Motte Aubert à Saint Saturnin du Bois, afin d'envisager un premier partenariat : la projection du film « La Fabrique des pandémies » de Marie-Monique ROBIN. Il s'est avéré que la Biocoop de Surgères avait fait exactement la même demande. C'est donc forts d'un intérêt commun et d'un enthousiasme général que nous avons organisé le dimanche 27 novembre après-midi une projection suivie d'échanges dans la salle de spectacle du tiers lieu.


Film 27 novembre 2022

Et les spectateurs ont été au rendez-vous puisqu'une centaine de personnes a rempli la salle : séance complète !

Conférence « Les expositions agricoles et risques de cancer »

Pierre LEBAILLY, Maître de conférences en santé publique à l'université de Caen-Normandie, Chercheur dans l'unité INSERM ANTICIPE au Centre de Lutte contre le Cancer François Baclesse et Coordinateur de la cohorte AGRICAN, a présenté le 9 décembre 2022 à Nieul-sur-Mer les résultats de l'étude AGRICAN.

La conférence a été suivie d'une intervention de Vincent BRETAGNOLLE, Chercheur au CNRS de Chizé 79 puis d'une table ronde avec :

- Michel BESNARD Président du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest
- Benoit BITEAU Député Européen
- Vincent BRETAGNOLLE Chercheur au CNRS de Chizé 79
- Pierre LEBAILLY, Maître de conférences en santé publique à l'université de Caen-Normandie, Chercheur dans l'unité INSERM ANTICIPE
- Jean-Marie PIOT Président Comité 17 de la Ligue contre le Cancer.


Conférence 9 décembre 2022

120 personnes ont participé à cette conférence.

Stands associatifs

- Dimanche 26 mars : fête de l'arbre - Nieul-les-Saintes
- Samedi 21 mai : fête de la nature - Surgères
- Mercredi 25 mai : fête de la Saintonge durable Jardin Public - Saintes
- Dimanche 26 juin : village nature Notes en vert - Périgny
- Samedi 4 juin : fête de la nature - Vaux-sur-mer
- Dimanche 28 août : fête paysanne - La Devise
- Samedi 3 septembre : forum des associations - Surgères
- Samedi 3 et dimanche 4 septembre : forum des associations - Saintes
- Samedi 10 septembre : portes ouvertes « Aux graines buissonières »
- Dimanche 2 octobre : stand - Médiathèque Saintes
- Mercredi 2 novembre : marché Aigrefeuille d'Aunis
- Mercredi 7 décembre : marché Aigrefeuille d'Aunis

Un grand merci aux bénévoles qui animent tous ces évènements.

THÈME MER ET LITTORAL

La richesse écologique des rivages et de la mer de Charente maritime n'est plus à démontrer : nourris par le vaste panache de la Gironde, et aussi par les fleuves côtiers, bénéficiant d'un ensemble de facteurs favorables (présence des îles, et d'habitats variés, intercommunication entre le milieu marin et les zones humides littorales, entre autres), les Pertuis charentais sont à la croisée des chemins de vie de nombreuses espèces, patrimoniales et ordinaires, migratrices au long cours ou bien plus localisées. Le rayonnement biologique des Pertuis charentais dépasse donc largement les seules côtes de Charente- Maritime.

Mais, en mer comme à terre, le constat de l'état général et la dégradation de la biodiversité des écosystèmes et des fonctionnalités associées est alarmant C'est une préoccupation environnementale, sociétale et économique majeure.

La connaissance et la conscience des enjeux, tant pour la biodiversité elle-même que pour les populations humaines, ont conduit à mettre en place et à gérer avec ténacité un vaste dispositif de protection (7 réserves nationales, un réseau de 24 sites Natura 2000, un Parc naturel marin), sous la responsabilité de l'Etat, des collectivités, et de l'ensemble des acteurs, via les instances de gouvernance liées aux différents statuts.

Pour autant, le milieu n'est pas sous cloche, et nombre d'activités s'y exercent, dont beaucoup sont redevables de cette productivité et de cette fertilité.

C'est pourquoi, une très grande vigilance s'impose, à la fois pour veiller aux intérêts des milieux de vie en mer et de ceux qui les peuplent, et au respect des outils de protection, si chèrement instaurés.

Ainsi, NE17 s'engage aux différentes échelles de décision :

- Au quotidien pour l'éducation à l'environnement, le milieu marin étant intimement lié à cette nécessité de sensibilisation et formation des différentes générations,
- Localement par sa présence au sein des organes de gouvernance des aires protégées dont le Conseil de gestion du Parc naturel marin (2 réunions en 2022), pour les projets et activités soumises à règlementation (voir activité du collectif NEMO pour le projet Eolien Oléron, pour le suivi des projets du Grand Port Maritime de La Rochelle, pour les outils de planification locaux interférant avec le milieu marin: urbanisme, SAGEs des fleuves côtiers pour le lien terre/mer (voir activité de NE17 dans ces domaines) ...
- A l'échelle de la façade Sud Atlantique pour les outils de planification en mer au sein du Conseil Maritime de Façade (1 réunion en 2022) et pour le Conseil scientifique auprès de la Commission spécifique «éolien en mer» grâce à l'expertise de l'équipe technique NE17.
- A l'échelle régionale, NE 17 fait partie de la Fédération régionale FNE Nouvelle Aquitaine (FNE NA). NE 17 anime le réseau Mer & Littoral pour les stratégies régionales en faveur de la biodiversité et pour exprimer un avis lors des consultations impactant le milieu marin.

✸ Activité 2022 du réseau Mer & Littoral de FNE NA piloté par NE17

Après avoir exprimé en 2021 un avis circonstancié défavorable en raison de la faiblesse de la prise en compte des enjeux biodiversité, sur le projet de Document stratégique de façade engageant la planification maritime pour la période 2022-2027, en 2022, le réseau Mer & Littoral s'est particulièrement impliqué lors du débat public concernant le projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron :

- Participation active aux réunions du groupe de travail «environnement» mis en place par la Commission particulière de Débat Public,
- Tenue d'un stand FNE NA lors du forum Energie Océan qui a eu lieu à la Rochelle le 19 février,
- Écriture d'un cahier d'acteurs récapitulant les enjeux pour les écosystèmes, les outils de protection et la demande de l'ensemble du réseau FNE NA de revoir la localisation du projet en raison du non-respect des engagements européens pris par la France pour le réseau de sites Natura 2000.

Sur ce projet, au travers des avis et positions exprimés, NE 17, et le réseau FNE NA, demandent de revoir la localisation à la lumière d'une véritable planification intégrée à l'échelle de la façade, accordant à la préservation de la biodiversité la même attention que celle portée aux enjeux économiques.

Les associations demandent de respecter la directive européenne Plan et Programme, et donc, le principe d'évitement des sites protégés, en particulier des sites Natura 2000, qui prévalait avant 2015.

Elle milite aussi pour une stratégie concrète ambitieuse de sobriété, en adéquation avec les impératifs d'atténuation des impacts climatiques et écologiques.

Bénévole référente : Marie-Dominique MONBRUN

ÉTUDIER ET PROTÉGER

Nature Environnement 17 a pour mission première la protection du patrimoine naturel en Charente-Maritime. Au travers d'études ou de programmes de conservation, pour lesquels notre expertise est régulièrement sollicitée, nous contribuons à la sauvegarde des espèces et de leurs milieux. L'année 2022 a été riche de projets. Parallèlement à ces activités, nos chargés d'études ont participé à des groupes de travail ou des comités scientifiques chargés de s'exprimer sur les grandes orientations en matière de conservation du patrimoine naturel. L'ensemble des travaux présentés ici témoigne du rayonnement scientifique de notre structure tant au niveau départemental que régional.

LES CONTRATS D'OBJECTIFS

✸ Chiroptères Cavernicoles Prioritaires en Nouvelle-Aquitaine

Ce programme d'ampleur, porté par FNE NA, financé par la DREAL, la Région NA et les fonds européens FEDER, mobilise l'ensemble des structures de Nouvelle-Aquitaine œuvrant pour les chiroptères.

Près de 150 bénévoles ont participé à ce programme en 2022, principalement sur les actions de terrain (comptages été/hiver et opérations de capture). Au total, plus de 600 personnes ont contribué à ce programme depuis 2016.

Cette année, 31 sites ont été échantillonnés donnant lieu à la capture de 3861 chauves-souris appartenant à 17 espèces dont 1603 Grands rhinolophes, 814 Minioptères, 827 Murins à oreilles échancrées, 157 Rhinolophes euryales, 91 Grands murins, 7 Petits murins, etc. Parmi elles, 2 887 ont été marquées à l'aide d'un transpondeur dont 790 Minioptères, 717 Murins à oreilles échancrées, 123 Rhinolophes euryales et 1257 Grands rhinolophes. 446 individus ont été contrôlés lors des captures (déjà porteurs d'un PIT) dont 14 Minioptères, 68 Murins à oreilles échancrées, 19 Rhinolophes euryales et 345 Grands rhinolophes. Au total depuis 2016, 13 698 individus ont été marqués dont 9 513 Grands rhinolophes, 1 887 Minioptères, 1 747 Murins à oreilles échancrées et 551 Rhinolophes euryales.

Lors de l'hiver 2021-2022, grâce à l'effort de prospection déployé, 33 021 Grands rhinolophes ont pu être «scannés» (afin de contrôler s'ils étaient porteurs d'une puce) sur 36 220 comptés et ce, au sein de 485 sites dans 24 départements (chiffres partiels hors Puy-de-Dôme) !

Tout comme les suivis hivernaux, un des objectifs majeurs du programme concerne le suivi des colonies de mise bas des espèces ciblées afin d'en dégager les tendances évolutives à long terme.

Pour la première fois à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, un bilan a été produit sur les 20 dernières années (compilation des effectifs des espèces en hiver et en été, mise à jour des cartes de répartition et évaluation des tendances d'évolution). Ces données nous indiquent une diminution de -36 % des effectifs estivaux des espèces cavernicoles de chiroptères en 20 ans et de -37 % pour les effectifs hivernaux.

Ce programme collabore avec différents laboratoires de recherche, dont le LBBE de l'université de Lyon qui en est le partenaire historique, tout comme le CEBC-CNRS/ULR à Chizé.

Différents travaux sont en cours et concernent l'analyse de l'incroyable jeu de données de « Capture-Marquage-recapture » obtenu chez le Grand rhinolophe, l'éco épidémiologie (dont les coronavirus avec l'Institut Pasteur), la toxicologie, les déplacements et l'écologie du paysage. Sur ce dernier point, un travail de thèse se poursuit et est entré dans sa troisième et dernière année.

Enfin, le film documentaire « L'écho du Grand rhinolophe », réalisé par les étudiants de l'IFFCAM, a été projeté lors de plusieurs manifestations dans la région. Il a également été produit sous support DVD afin d'être distribué aux bénévoles, propriétaires et gestionnaires de sites notamment.

Ce travail est coordonné par Naure-Environnement 17 et porté par FNE Nouvelle-Aquitaine.

Travail réalisé en partenariat avec Charente-Nature, Vienne Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, la LPO France, le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, le Groupe Chiroptères Aquitaine, le CEN Aquitaine, Cistude Nature, le Labex ECOFECT (université Lyon I), le CBGP/INRA de Montpellier, et le CEBC-CNRS/ULR.

Projet financé par le FEDER, la Région Nouvelle-Aquitaine, et la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN

ÉTUDIER ET PROTÉGER

✸ Reptiles et Amphibiens de Nouvelle-Aquitaine (RANA)

Le projet RANA (Reptiles et Amphibiens de Nouvelle Aquitaine) vise à profiter de la dynamique récente d'atlas herpétologiques des 3 anciennes régions. Les prospections de l'atlas Poitou-Charentes se sont terminées en 2019, l'atlas des reptiles et des amphibiens du Limousin est en cours de réalisation, celui de l'Aquitaine est récent, par conséquent, ce projet permet de publier le premier atlas de la nouvelle grande région (atlas dynamique en ligne).

Les actions de 2022 ont notamment permis de mettre en place une dynamique à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, de poursuivre les suivis POPReptiles initiés les années précédentes, de réaliser des missions de conservation, qu'elles concernent la construction de gîtes à serpents (hibernaculum), la conception et la participation à des programme de conservation (PNA, PRA, projets avec la Société herpétologique de France, etc.), la participation à des réunions thématiques avec les partenaires (syndicat mixtes, conseil départemental, collectivités, animateurs de sites Natura 2000). Ce programme a également permis de répondre aux sollicitations des collectivités et particuliers concernant les reptiles et amphibiens, et notamment pour faire de la médiation sur les serpents.

Cistude Nature assume la coordination technique et financière pour ce projet.

Projet financé par le FEDER et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Salariée référente : Naïs AUBOUIN

Couleuvre d'Esculape



Triton palmé



✸ Les Mulettes de Nouvelle-Aquitaine

Mulette des rivières



Le projet était initialement prévu jusqu'à 2021 mais celui-ci a été prolongé pour deux années supplémentaires. L'année 2022 est donc la troisième année de ce suivi. Ce projet part d'un constat simple, les connaissances de la répartition des mulettes dans les rivières de Nouvelle-Aquitaine et le statut de chacune des espèces restent encore très lacunaires. De plus, les naturalistes de Nouvelle-Aquitaine sont encore peu nombreux à savoir comment rechercher les espèces et les identifier. L'objectif du projet est donc de mettre en place et d'animer un réseau d'observateurs dans les départements de la Nouvelle-Aquitaine pour qu'à terme nos connaissances sur ce groupe indicateur de la qualité des milieux aquatiques soit plus importantes. FNE NA assume la coordination financière et PCN la coordination technique de ce dossier. En Charente-Maritime, le projet est porté localement par NE17 et la LPO France. Celui-ci se décline en plusieurs actions pour l'année 2022 :

- Poursuivre la mise en place et l'animation d'un réseau d'observateurs dans les départements de la Nouvelle-Aquitaine,
- Poursuivre l'amélioration des connaissances de la répartition de ces espèces indicatrices de la qualité des milieux aquatiques,
- Élaborer le premier Programme d'Action en faveur des Mulettes de Nouvelle-Aquitaine (PAM-NA) visant les espèces patrimoniales non visées par un PNA.

Projet financé par Région Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine et Agence de l'eau Adour Garonne

Salarié référent : Alexis CHABROUILLAUD

ÉTUDIER ET PROTÉGER

✸ Les mares du Poitou-Charentes : Recensement et réhabilitation d'un habitat d'espèces protégées essentiel de la Trame bleue


Mare

Les mares sont des micro-habitats présentant un intérêt tout particulier pour une faune et une flore très spécifiques. Ce sont des éléments importants à prendre en compte pour la préservation de la biodiversité.

La connaissance des mares d'un territoire permet de mieux appréhender les actions de conservation à mettre en place pour préserver la faune et la flore (restauration de la trame bleue), de cibler les secteurs d'intervention, et permet également de gagner en efficacité en cas d'actions de conservation ou d'inventaires sur des espèces cibles liées à ces milieux.

De 1998 à 2002, Poitou-Charentes Nature a engagé un programme régional d'inventaire des mares du Poitou-Charentes, avec l'aide de ses associations membres et de leurs bénévoles. Les objectifs de cette démarche étaient de recenser le plus grand nombre possible de mares existantes dans la région, de réaliser leur typologie et préciser leurs caractéristiques écologiques, d'évaluer l'importance et les causes de la régression des mares dans les différentes zones biogéographiques régionales, de recenser les différentes menaces qui pesaient sur elles, et de déterminer l'importance des mares régionales dans la répartition et la pérennité de certains groupes faunistiques.

20 ans après, les associations de Poitou-Charentes Nature proposent une suite à ce travail, à travers un projet sur les mares à l'échelle de l'ex-région Poitou-Charentes, d'une durée de 3 ans (2022 à 2024).

Lors de cette première phase, un important travail de numérisation a été réalisé à partir de ressources numériques (IGN Scan 25, orthophoto, etc.) afin de recenser et compiler les mares du Poitou-Charentes dans un document commun. En parallèle, un partenariat avec l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB-NA) a été initié pour développer un portail de saisie et de visualisation du réseau de mares, en ligne, accessible et renseignable par tous, et dans lequel les mares numérisées en amont ont été importées.

La réflexion a également été portée sur l'évaluation qualitative du réseau de mare: Prenant support sur le portail en ligne précédemment cité, un formulaire de caractérisation des mares a été défini, en cohérence avec le programme mené par Poitou-Charentes Nature et ses associations membre entre 1998 et 2002 sur la même thématique. Les mares ont ainsi pu être caractérisées sur un certain nombre de secteurs de la région.

L'incitation à la restauration et à la création de mares est également un des objectifs premiers du programme. De nombreux accompagnements, apportant conseils et expertises techniques, ont été réalisés auprès des différents acteurs du territoire.

Projet financé par : Région Nouvelle-Aquitaine

Salariée référente : Naïs AUBOUIN

✸ Enquête Micromammifères

Afin d'enrichir les connaissances relatives au taxon des Micromammifères, pour lequel, de nombreuses lacunes persistent, un projet établi sur 3 ans a été lancé en 2022. Deux axes ont été définis afin de répondre à ce manque de connaissance :

(1) Mise en place d'une méthodologie d'analyse de pelotes de réjection visant à améliorer les connaissances relatives à la répartition des micromammifères

(2) Protocole expérimentaux et processus de réflexion

Pour ce faire, plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en place pour cette première année :

ÉTUDIER ET PROTÉGER

- Synthèse des données existantes
- Travail cartographique et sélection de sites de prélèvement des pelotes de réjection d'Effraie des clochers
- Prélèvement d'échantillons (pelotes de réjection) et analyses : 8 mailles de 10km x 10km validées (200 proies analysées par mailles)
- Construction d'une collection de référence pour l'identification des crânes : 7 espèces mises en collection
- Réalisation et diffusion de supports de communication : articles de presse, flyers et affiches
- Organisation d'ateliers de sensibilisation : 7 ateliers "Dissection de pelotes de réjections" réalisés
- Création d'une vidéo de présentation de la méthode de dissection
- Déploiement des premiers protocoles expérimentaux : recherche de nids de Rat des moissons sur 32 points d'échantillonnage (2 points avec présence avérée).

Les actions se poursuivent à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine en 2023 grâce aux efforts déployés par l'ensemble des structures associatives impliquées. A t e r m e, des méthodes d'étude et donc de conservation opérationnelles et pertinentes pourraient être envisagées.

Atelier pelotes



Pelotes de réjection



Projet financé par : Région Nouvelle-Aquitaine

Salariée référente : Mélanie DARNAULT

✸ Amélioration des connaissances sur les oiseaux forestiers

Ce projet, décliné en Poitou-Charentes, est une continuité de la dynamique initiée par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres en 2011 et 2012 et par la LPO en Charente-Maritime en 2015-2016 sur les cortèges avifaunistiques peuplant les massifs forestiers picto-charentais. Il se décline en 6 objectifs opérationnels :

- Formation des bénévoles,
- Inventaires de l'avifaune des milieux forestiers en période de nidification,
- Animation d'un groupe de bénévoles pour suivre la nidification du Circaète Jean-le-Blanc,
- Suivi scientifique approfondi du Circaète Jean-le-Blanc,
- Sensibilisation des gestionnaires et des propriétaires à la relation entre gestion forestière et biodiversité avifaunistique,
- Communication et vulgarisation scientifique.

Dans le cadre de ce projet NE17, a inventorié l'avifaune forestière nicheuse au sein de 3 boisements. D'autre part, plusieurs formations rapaces avec un focus sur le Circaète ont été suivies à la fois théoriquement et lors de prospections groupées. Ce travail a mené à la construction d'un groupe d'observateur régulier pour le suivi d'un couple autour de la RNR de la Massonne.

Circaète Jean-le-Blanc



Projet financé par : Région Nouvelle-Aquitaine et la fondation ANYAMA

Salarié référent : Alexis CHABROUILLAUD

✸ Evaluation et restauration de la Trame Bleue sur la vallée de la Trézence

Le site de la Trézence est une vallée humide bocagère classée Espace Naturel Sensible.

Ce site présente un important réseau de mares (39 mares connues), d'origine humaine ou naturelle, relevant de typologies très diverses : mares temporaires, dépressions humides au cœur du marais, abreuvoirs à bétail, mares de tonne, trous créés par une chute d'arbre, anciens fossés, anciens bassins de rouissage du chanvre, etc.

Eléments constitutifs essentiels de la Trame bleue, ces mares jouent un rôle fonctionnel important, pourtant dégradé et menacé par de nombreux facteurs (comblement naturel, piétinement, présence d'espèces exotiques envahissantes, etc.)

Le maintien d'un réseau de mares pouvant jouer son rôle fonctionnel nécessite de mettre en place différentes mesures de gestion et de restauration.

Nature Environnement 17 a donc réalisé en 2022 un inventaire batrachologique des mares puis de réaliser un diagnostic écologique de celle-ci afin de pouvoir fournir aux gestionnaires des orientation de gestion et de restauration pour ces milieux aquatiques.



Mare Trézence

Projet financé par Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental de Charente-Maritime et Agence de l'eau Adour Garonne

Salariée référente : Naïs AUBOUIN

LES EXPERTISES NATURALISTES

✸ LGV SEA Tours-Bordeaux : Accompagnement / Expertises Naturalistes

Coordination du projet

Nous participons activement aux comités de pilotage en lien avec PCN et ses associations membres afin d'orienter les mesures de suivi et de faire le point sur les suivis, les mesures compensatoires en cours, la stratégie politique de PCN, etc.

Suivis des populations impactées

Ces suivis naturalistes s'inscrivent dans le cadre de l'article 23 des arrêtés inter-préfectoraux des 24 février et 21 décembre 2012 invitant le concessionnaire de la LGV SEA à suivre l'état des populations impactées par les travaux et l'usage de la LGV : «Un suivi des populations et des habitats d'espèces protégées impactées par la construction et l'exploitation de la Ligne à Grande Vitesse Tours-Bordeaux devra être réalisé pendant la durée de la concession». Le présent suivi s'inscrit également dans le cadre de la note méthodologique rédigée par l'ensemble des partenaires inter-régionaux et intitulée «Propositions de suivi des mesures environnementales liées à la construction et à l'exploitation de la LGV-SEA Tours-Bordeaux".

En 2022, l'étude par CMR d'une population de Fadet des laîches déjà étudiée en 2018 a été réalisée. La LGV coupe aujourd'hui la population en deux et cette étude démontre que la LGV est infranchissable pour l'espèce. De plus, une réelle diminution de la population a été démontrée ce qui atteste d'un impact non négligeable et très rapide dans ce cas d'étude.



Fadet des laîches marqué

ÉTUDIER ET PROTÉGER

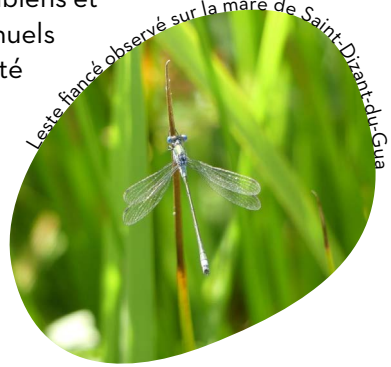
Suivis des mesures compensatoires

Suivi mares

Dans le cadre des mesures compensatoires de la LGV SEA, plusieurs mares ont été créées à proximité de la ligne et d'autres ont été créées ou restaurées sur des terrains privés par le biais de conventionnements soumis à des cahiers des charges. Ces mares ont pour objectif d'accueillir la faune et la flore aquatiques impactées lors de la destruction de leurs milieux pendant la phase de travaux. L'objectif de ce suivi est donc d'évaluer la réussite de ces opérations en suivant tous les ans leur colonisation par les Odonates et les Amphibiens. Des relevés botaniques et des habitats naturels sur et à proximité des mares ont également été menés tous les ans afin d'en étudier l'évolution.

En 2022, NE17 a suivi 32 mares dont certaines ont été nouvellement créées et d'autres restaurées. Majoritairement situées dans la Double Saintongeaise aucune n'est à proximité immédiate de la LGV. Les plus éloignées de la ligne étant deux mares situées dans le marais de la Seugne à Colombiers. Sur les mares créées, la végétation aquatique s'installe progressivement mais le recouvrement est souvent meilleur pour les mares restaurées.

Les mares accueillent entre 0 et 6 espèces d'amphibiens et entre 0 et 13 espèces d'odonates. Les suivis interannuels montrent globalement une diminution de la diversité d'espèces qui est plus fortement marquée chez les odonates que chez les amphibiens. Cela peut être en partie due à la canicule et la forte sécheresse de l'été 2022 qui ont impacté l'ensemble des cortèges lors des prospections. Concernant les odonates, on constate une modification progressive du cortège avec la disparition des espèces de milieux pionniers au profit d'espèces de milieux structurés plus évolués.



Leste fiancé observé sur la mare de Saint-Dizant-du-Gua

Suivi des espèces et habitats sur les sites de compensation

Afin d'évaluer l'efficience des mesures de gestion/restauration mises en place sur les sites de compensation, des suivis biologiques sur les taxons ciblés par la compensation ou sur les taxons indicateurs de l'état de conservation des milieux ont été engagés cette année.

En 2022, des suivis ont été réalisés sur 4 sites en acquisition ayant été rétrocédés au CEN NA : Landes de Cercoux, Le Pas Blanc à Neuvicq, Le Ruisseau du Lucérat à Corignac et la Vallée du lary à Cercoux. Ainsi qu'un site en convention pour les mesures compensatoires LGV nommé Botteley/Robinson à Neuvicq. Dans ce cadre des études ont été menées sur l'avifaune, la flore, les habitats, les lépidoptères, les orthoptères, les mammifères semi-aquatiques et les chiroptères. Les résultats de ces suivis permettent de dresser un état des populations un an après la mise en place des premières opérations de gestion/restauration. Leurs réitérations dans le temps permettront d'évaluer la dynamique des différentes populations d'espèces et d'éventuellement adapter les mesures de gestion mises en place afin d'augmenter les fonctionnalités du site au regard des exigences écologiques des espèces et surtout des espèces compensées ciblées.

Actions financées par LISEA

Salarié référent : Alexis CHABROUILLAUD



Pièges à poils et crottes pour le suivi de la Musaraigne aquatique

ÉTUDIER ET PROTÉGER

✸ IRMC : Accompagnement / expertises naturalistes

Coordination du projet

Les études réalisées sur les sites de compensation IMERYS sont proposées par NE17 qui s'appuie sur les études d'impacts et les arrêtés préfectoraux en lien avec les carrières en question. Ces suggestions sont ensuite discutées avec IRMC qui finance les études et le CEN NA qui assure la gestion des sites.

Expertises menées dans le cadre des mesures compensatoires

La réalisation de ces expertises environnementales s'inscrit dans le cadre des compensations réalisées en acquisition pour la société IRMC. Les objectifs de ces diagnostics visent à :

- Réaliser un état des lieux afin de définir l'état initial global du site ; et/ou réaliser un état initial quantitatif correspondant à une première année de suivi,
- Evaluer les potentialités existantes du site, ainsi que les potentialités de restauration des habitats favorables aux espèces concernées,
- Identifier les milieux et les espèces pour lesquels une compensation existe,
- Apporter des pistes de réflexion et des préconisations de gestion permettant d'orienter l'intervention du Conservatoire d'Espaces Naturels-NA,
- Proposer un suivi adapté du site.

En 2022, ce type d'expertise a été réalisé sur 5 sites de compensations en rapport avec l'exploitation de deux carrières.

♦ Suivi des mesures compensatoires de la carrière Planton et Maine du Bois

Les parcelles de compensation, relatives à l'extension de la carrière du Planton et Maine du Bois, sont localisées tout autour de la carrière sur la commune de Saint Martin de Coux. Ce site a été diagnostiqué en 2020. Les enjeux révélés grâce à ce diagnostic ont permis d'orienter les suivis. Ainsi, cette année, ils ont concerné la flore patrimoniale, les Chiroptères, les Reptiles, et les Rhopalocères.

Les suivis 2022 ont permis d'évaluer l'efficacité de la transplantation du Piment royal, plante protégée au niveau régional. Pour la Faune, les inventaires ont mis en évidence un besoin d'actions de gestion afin de rendre les habitats plus favorables aux espèces patrimoniales.

Les suivis mis en place seront reconduits tout au long des 30 années de compensation obligatoires et permettront de réajuster le plan de gestion au fur et à mesure afin de favoriser la biodiversité du site et notamment les espèces patrimoniales et les espèces à compenser.

♦ Suivi des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin

Suivi des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin sur le site de Bois Charles

Les suivis biologiques dans le cadre de mesures compensatoires sont nécessaires à l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion mises en place. Un état initial a été réalisé sur le site de Bois Charles en 2018. Les suivis biologiques menés en 2022 ont porté sur les Reptiles et les Rhopalocères.

Les suivis 2022 ont attesté la présence de 6 espèces de Reptiles. Ces inventaires exposent aussi les besoins de gestion du site, notamment l'ouverture des milieux propices au Damier de la Succise.


Couleuvre d'Esculape

Les suivis mis en place seront reconduits tout au long des 30 années de compensation obligatoires et permettront de réajuster le plan de gestion au fur et à mesure afin de favoriser la biodiversité du site et notamment les espèces patrimoniales et les espèces à compenser.

ÉTUDIER ET PROTÉGER

Suivi des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin sur le site de Jussas

Les suivis biologiques dans le cadre de mesures compensatoires sont nécessaires à l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestions mises en place. Un état initial a été réalisé en 2019 sur ce site situé à Jussas. Les suivis biologiques menés en 2022 ont porté sur les Mammifères, les Reptiles, les Rhopalocères, les Orthoptères et le Grand Capricorne.

Les suivis 2022 ont permis d'attester la présence d'espèces patrimoniales de Mammifères, Reptiles et Insectes. L'étude sur le Fadet des laîches a mis en avant l'importance du site pour ce papillon. De fait, il trouve des conditions favorables à l'accomplissement de son cycle de vie.


Fadet des Laîches

Les suivis mis en place seront reconduits tout au long des 30 années de compensation obligatoires et permettront de réajuster le plan de gestion au fur et à mesure afin de favoriser la biodiversité du site et notamment les espèces patrimoniales et les espèces à compenser.

Suivi des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin sur le site de la Clotte

Ce site, situé sur la commune de la Clotte, a été diagnostiqué en 2018 mettant en évidences plusieurs enjeux biologiques. Les suivis biologiques 2022 ont portés sur les Amphibiens, les Chiroptères, les habitats naturels et la flore patrimoniale.

Lors de ces suivis, la présence de plusieurs pieds de la Parnassie des marais a été notée. Cette plante a été relevée dans le secteur dernièrement en 1990. Cette observation est alors assez exceptionnelle.

Les suivis mis en place seront reconduits tout au long des 30 années de compensation obligatoires et permettront de réajuster le plan de gestion au fur et à mesure afin de favoriser la biodiversité du site et notamment les espèces patrimoniales et les espèces à compenser.


Parnassie des marais

Diagnostic écologique des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin sur le site de Montguyon

Dans le cadre des mesures compensatoires, une étude biologique a été menée de 2020 à 2022. Les objectifs de ce diagnostic sont d'identifier les espèces patrimoniales présentes, de définir les enjeux de conservation, d'évaluer les potentialités de restauration et de proposer des mesures de gestion favorables à leur conservation au Conservatoire d'Espaces Naturels. Les suivis biologiques menés en 2022 ont porté sur les Reptiles.

Les suivis 2022 ont démontré la présence de 6 espèces de Reptiles. Ces inventaires exposent aussi un besoin d'actions de gestion afin de rendre les habitats plus favorables aux espèces patrimoniales.

Ce diagnostic a aidé à la programmation des suivis qui seront effectués tout au long des 30 années de compensation obligatoires et permettront de réajuster le plan de gestion au fur et à mesure afin de favoriser la biodiversité du site et notamment les espèces patrimoniales et les espèces à compenser.


Couleuvre vipérine

Actions financées par IMERYS

Salariée référente : Caroline MICALLEF

✸ Éolien

La règlementation française impose depuis 2011 le classement des parcs éolien industriels sous le régime des ICPE. Différents suivis doivent permettre notamment d'estimer la mortalité de la faune volante (oiseaux et chauves-souris) occasionnée par les éoliennes. Nature-Environnement 17 a réalisé ces suivis de la mortalité (recherche de cadavres) et suivi acoustique en nacelle (enregistreur installé dans la nacelle d'une éolienne), à St Jean de Liversay / Ferrières.

Aussi, dans le cadre de la construction des parcs éoliens d'Antezant-St Pardoult et de Varaize, NE17 a été missionnée pour accompagner l'exploitant dans la mise en place de plusieurs mesures d'accompagnement, à savoir la pose de gîtes et de

nichoirs et la définition d'un linéaire de haies à planter conformément aux arrêtés d'autorisation de ces deux parcs. Ainsi, avec l'aide de bénévoles, 43 nichoirs pour l'avifaune et 29 gîtes pour les chiroptères ont été installés les 21 et 22/03/2022.

Enfin, un important travail de synthèse a été réalisé sur les enjeux chiroptères et chauves-souris (la LPO s'occupant du volet avifaune), au sein de la CDA de La Rochelle dans le cadre d'une réflexion globale sur le développement de l'éolien sur son territoire.


Gîtes à chauves-souris

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN

✸ Inventaire permanent des ZNIEFF de Poitou-Charentes

Après 2 générations d'inventaires (1982-1995 et 1997-2012), les ZNIEFF font depuis 2012 l'objet d'un inventaire permanent. Elles sont alors actualisées en continu sur la base de l'état des connaissances relatif à chaque secteur du département. Après avoir réactualisé les listes d'espèces déterminantes en Poitou-Charentes, les associations membres de Poitou-Charentes Nature créent ou actualisent des ZNIEFF tous les ans.

En 2022, Nature Environnement 17 en collaboration avec le CBNSA et la LPO, s'est concentrée sur l'actualisation de plusieurs ZNIEFF de type 1 : Marais du Douhet, Bois de la haut, Les Pierrières, Carrières des sables vigniers, Bois de Grandjean, Bois mou, Fief de la Garde, Fief Melin, Marais d'Avail, Les Chaudières , Marais de Voutron et Marais d'Yves ... Ainsi que l'actualisation du zonage de la ZNIEFF de type 2 de l'estuaire de la Gironde.


Cuivré des marais

Travail financé par : DREAL Nouvelle-Aquitaine

Salarié référent : Alexis CHABROUILLAUD

✸ Expertises sur les sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

Suivi de la population de reptiles des landes de Haute Saintonge (Corignac et Bussac-Foret)

Un suivi par plaques refuge et selon le protocole POPReptiles décliné à l'échelle nationale, a été mis en place sur 4 sites : le Pénitencier, les Brandes, Piégut et La Petite Ferrière. Une herpétofaune riche et abondante a été détectée avec notamment la présence de la Vipère aspic, du Lézard ocellé et de la Couleuvre vipérine.

Projet financé par le CEN Nouvelle-Aquitaine

Salariée référente : Naïs AUBOUIN

✸ Évaluation de l'impact du curage des fossés tertiaires du marais de Brouage sur différents cortèges

Situé sur la façade Ouest de la Charente-Maritime, et intégré au bassin versant de la Charente, le marais de Brouage est un territoire façonné par l'homme au cours du temps. Utilisé pour l'exploitation salicole principalement entre le XI^{ème} et XVI^{ème} siècle, les salines ont peu à peu été abandonnées et ont laissé place aux prairies, permettant le développement de l'élevage dès le XIX^{ème} siècle.

Ses petites parcelles ouvertes et délimitées par des canaux constitue non seulement l'un des paysages emblématiques du département, mais également un réservoir pour la biodiversité du territoire. Vaste zone humide d'environ 20 000 ha, le marais de Brouage accueille une flore et une faune riches et patrimoniales, qui se répartissent et se déclinent selon les gradients d'humidité et de salinité. En témoignent les différents périmètres de protection et d'inventaires dont il fait l'objet : Sites Natura 2000 Marais de Brouage – Oléron (FR5410028) et Marais de Brouage et marais nord d'Oléron (FR5400431), ZNIEFF 2 Marais de Brouage et marais nord d'Oléron, ZNIEFF 1 Marais de Brouage – Saint-Agnant, et Echappée nature (Espace Naturel Sensible) Marais de Brouage.

ÉTUDIER ET PROTÉGER

Le comblement naturel des fossés peut à terme limiter le drainage des parcelles et impacter l'activité d'élevage, principale activité économique du territoire. C'est pourquoi le Marais de Brouage fait régulièrement l'objet de campagne de curage de ces fossés. Autrefois manuel, le curage mécanique est désormais de mise. Jusqu'alors réalisées individuellement par les propriétaires et exploitants des parcelles, ces campagnes ne faisaient l'objet ni de coordination à l'échelle du territoire, ni d'études ou suivis environnementaux. En vue de l'amélioration des pratiques, le Syndicat Mixte Charente Aval a désiré porter cette coordination, et a souhaité améliorer la prise en compte des espèces protégées lors de ces opérations de curage. Un certain nombre d'études ont donc été commandées par la structure sur différents taxons pouvant être impactés par les opérations de curage prévues en 2021 et 2022 sur les fossés du réseau tertiaire des UHC de Broue, Marennes et Reux Nord.

Cistude d'Europe

L'objectif de cette étude sur 2021-2022 est donc de réaliser un état initial quant à l'utilisation des fossés tertiaires visés par le curage sur l'UHC de Brou par la Cistude d'Europe (en 2021 sur le réseau de fossé tertiaire majeur, en 2022 sur le réseau de fossés tertiaire mineur), et dans un second temps, d'évaluer l'impact de ce curage sur l'habitat d'hivernage de la Cistude (en 2022 sur le réseau de fossé tertiaire majeur curés en 2021, en 2023 sur le réseau de fossés tertiaire mineur curés en 2022). Pour ce faire l'ensemble du réseau visé par le curage est prospecté à pied en fin d'hiver afin de repérer les Cistude en thermorégulation.

Végétation aquatique et Odonates

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un plan de curage des fossés du marais de Brouage, portant sur les années 2021 et 2022. En effet, le Syndicat Mixte Charente Aval souhaite améliorer le fonctionnement hydraulique du marais, afin de conserver le caractère humide de ce milieu façonné par l'homme.

Un échantillonnage des cortèges d'odonates et de la végétation aquatique et des berges des fossés a été réalisé en partenariat avec la LPO. Le but étant de refléter la diversité de ces taxons au sein du marais, avant la campagne de curage de 2021.

Les résultats montrent que la végétation aquatique du marais de Brouage est dans un mauvais état de conservation. En effet, les espèces exotiques et caractéristiques d'eaux riches en nutriments comme la Jussie et le Myriophylle en épi abondent.

Le cortège d'odonates du marais de Brouage est majoritairement dominé par quelques espèces les plus courantes et tolérantes des eaux riches nutriments. Une seule espèce patrimoniale a été trouvée, la Libellule fauve, ainsi que les 3 autres espèces « quasi menacées » en Poitou-Charentes (l'Agrion mignon, l'Aeschne affine et le Pennipatte blanchâtre).


Aesche affine


Agrion mignon


Pennipatte blanchâtre

Les causes de la perte de biodiversité durant les dernières décennies sont liées à l'invasion de l'Écrevisse de Louisiane, des mammifères semi-aquatiques exotiques, de la pollution des eaux et du changement climatique.

À la suite des inventaires de 2022, plusieurs points ont pu être mis en lumière sur l'influence du curage sur les fossés :

Au niveau de la végétation aquatique et de manière assez inattendue la Jussie et le Myriophylle en épi restent les espèces les plus observées dans les relevés. Cela peut s'expliquer par la banque de graines importante pouvant exister dans la vase des fossés ce qui a permis un retour rapide de ces espèces. Dans le cas de la Jussie, cette espèce très résiliente a pu maintenir une présence dans les fossés par les rameaux flottants qui se sont ensuite réenracinées sur les berges. Le curage semble aussi avoir un impact sur les lentilles d'eau qui ont vu leur abondance décroître dans les fossés suivis. Il est néanmoins probable qu'il ne s'agisse que d'un effet temporaire sur la première année de curage.

Si l'étude a mis en évidence que le curage à un faible impact sur sa végétation aquatique, elle a également permis de rassembler des informations importantes sur la qualité de la flore du Marais de Brouage :


Jussie, espèce exotique envahissante

- L'espèce la plus notée, la plus fréquente et la plus abondante est la Jussie, Ludwigia peploides, une espèce exotique envahissante.
- Les herbiers aquatiques occupent environ 50% de la surface en eau des fossés, dont 1/3 de Jussie. Les 50% restant sont occupés par une eau très turbide dépourvue de végétation.
- Le cortège floristique est très pauvre et composé d'espèces tolérantes aux pollutions et à l'eutrophisation des eaux.
- Il s'agit de communautés floristiques très appauvries, ayant subi une forte dégradation de leur état de conservation au cours des 50 dernières années.
- L'étude constitue un véritable observatoire de ces végétations sur le Marais de Brouage.

Au niveau des odonates, la richesse spécifique observée baisse d'une espèce en passant de 23 espèces recensées en 2021 à 22 en 2022 pour un total de 25 espèces inventoriées durant ces deux années de suivi. Cette très légère baisse se constate à la fois sur les fossés curés et sur les fossés témoins, ce qui signifie que le curage n'a pas eu d'impact significatif sur la richesse spécifique. Il est toutefois à noter que le nombre d'individus contactés, toutes espèces confondues, a fortement diminué entre les deux années. Ce constat se faisant à la fois sur les deux types de fossés, il n'est pas permis de conclure que cette tendance est due aux activités de curages. Pour conclure, que ce soit en 2021 ou en 2022, les principales espèces observées sur le marais possèdent une large amplitude écologique et sont tolérantes à l'eutrophisation des eaux.

Que ce soit au niveau de la végétation ou des odonates, la sècheresse de 2022 a pu constituer un stress important sur le milieu naturel ce qui explique en partie les résultats de ces deux années de suivi. Il aurait été souhaitable de réaliser un suivi sur du plus long terme afin d'observer ces fossés sur plusieurs années et espérer entreprendre des suivis avec des conditions météorologiques plus clémentes.

Projet financé par le Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA).

Salariés référents : Sylvain BIMONT, Caroline MICALLEF et Naïs AUBOUIN.

✸ Fort des Saumonard – Diagnostic chiroptérologique

Situé au cœur du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'ile d'Oléron », le Fort des Saumonards est un ancien ouvrage militaire mis à disposition de l'institution de gestion sociale des Armées comme centre de vacances entre 1987 et 2012. A l'abandon depuis, le bâtiment a été racheté en 2019 afin d'être réhabilité et transformé en centre de vacances pour l'Ecole 42 (établissement d'enseignement supérieur en informatique). Constitué d'un ensemble de 8 bâtiments dans un contexte environnemental d'intérêt, les enjeux relatifs à la biodiversité sont nombreux notamment pour les chiroptères puisque le DOCOB a relaté la présence d'au moins 12 espèces de chiroptères à proximité du site. Ainsi, en 2020, Nature Environnement 17 a été mandatée afin de réaliser une étude complémentaire visant à identifier les espèces présentes au sein des bâtiment, à accompagner les opérateurs lors de la phase de travaux dans la prise en compte des individus potentiellement présents et à proposer des actions de préservation et conservation des espèces sur le site (aménagements, sorties sur le terrain, animation).

Les travaux ont débuté au printemps 2021 et NE17 poursuit sa mission d'accompagnement du porteur de projet pour une prise en compte des enjeux de biodiversité tout au long des travaux.

En 2022, 15 visites ont été réalisées afin de suivre les travaux et prévenir les destructions directes d'espèces protégées. Différentes mesures d'accompagnement et de compensation ont été également mises en œuvre (aménagement de la tour en faveur des chiroptères et pose de gîtes et nichoirs prévus en 2023).



Projet financé par NJJ Immobilier

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN

✸ Actualisation du diagnostic Faune-Flore-Habitat sur l'ENS des Prairies de la Palu à Saintes

Le site des prairies de La Palu constitue un réseau de milieux humides remarquables à l'entrée sud de l'agglomération de Saintes. Les prairies sont régulièrement inondées en hiver lors des crues par les eaux de la Charente. Le fleuve borde le site et le traverse par le biais d'un canal de dérivation qui rejoint ce dernier après un vaste plan d'eau creusé dans ses alluvions récentes. Le site est également composé d'un vaste marais à strate herbacée diversifiée (cariçaie, roselière, mégaphorbiaie) ponctué de pièces d'eau de petite superficie, et de linéaires de boisements alluviaux.

Ce site, bien connu des habitants de Saintes, est très fréquenté, notamment à la belle saison et accueille de nombreuses activités sportives ou de loisirs. Il peut ainsi être vu comme le poumon vert de l'agglomération.

Il constitue un réservoir de biodiversité majeur pour l'axe constitué par la vallée de la Charente, au sein de la trame verte et bleue. Toutefois, la ville de Saintes qui l'enserre et s'étend en aval, ainsi que la voie ferrée et le contournement de Saintes, en amont, constituent une certaine rupture de continuité écologique pour la faune.

La ville de Saintes a choisi de faire appel au groupement naturaliste représenté par Nature Environnement 17 et la LPO pour son marché public à bon de commande d'expertise naturaliste. Le groupement a proposé de réactualiser, en 2022, les inventaires pour la flore, les habitats et la faune sur l'ensemble du site de La Palu, sur le contour ci-dessous et pour les groupes taxonomiques suivants :

- Flore : inventaire de la flore et cartographie des espèces patrimoniales
- Habitats et végétations : relevés phytosociologiques sur l'ensemble du site, ayant pour vocation de suivre l'évolution des cortèges en fonction des modifications de pratiques
- Faune :
 - Oiseaux nicheurs et hivernants (LPO)
 - Mammifères terrestres (LPO)
 - Chiroptères (NE17)
 - Reptiles (NE17)
 - Amphibiens (NE17)
 - Odonates (LPO)
 - Rhopalocères (NE17)
 - Orthoptères (LPO)
 - Mollusques gastéropodes (LPO)

Cette actualisation a pour objectifs de fournir à la collectivité des données récentes permettant d'évaluer les enjeux en place, les menaces qui pèsent sur les milieux et de servir de base à la rédaction du plan de gestion du site.

Projet financé par la ville de Saintes.

Salarié référent : Naïs AUBOUIN

✸ Suivi des reptiles sur les parcelles de compensation relatives à la construction de l'écoquartier de Bongraine et du parc d'activités de l'Aubrecay sur la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Dans le cadre de la création de l'écoquartier de Bongraine d'une part, et du parc d'activités de l'Aubreçay, d'autre part, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDA LR) est tenue de mettre en place des mesures visant à compenser la perte d'espèces ou d'habitats d'espèces suite aux travaux et à l'exploitation des parcelles concernées.

Pour cela, elle doit réaliser une sécurisation foncière de sites de compensation, qui devront faire l'objet d'une gestion conservatoire. Le maître d'ouvrage est également tenu d'assurer le suivi des mesures environnementales mises en œuvre, ainsi que le suivi des populations et des habitats d'espèces protégées impactées.

Les suivis scientifiques des sites sécurisés doivent ainsi permettre d'évaluer l'efficacité de la gestion conservatoire mise en œuvre en faveur des espèces à compenser sur les sites et d'apporter les éléments nécessaires à la réactualisation des plans de gestion.

La CDA a sollicité NE17 afin de réaliser le suivi des populations de reptiles sur 3

sites de compensation de l'écoquartier de Bongraine (« Camp militaire », « Champ de tir », « Marais doux ») et sur le site de l'Aubreçay, dont une partie est consacrée à la compensation écologique du parc d'activités adjacent.

Ces études s'appuient sur des protocoles de terrain précis permettant d'avoir un suivi quantitatif des populations de reptiles liées à ces parcelles. Le suivi des quatre sites de compensation sur la Communauté d'Agglomération de la Rochelle sur l'année 2022 a permis de détecter la présence de 3 espèces de reptiles (la Couleuvre verte et jaune, le Lézard à deux raies et le Lézard des murailles).



Projet financé par la Communauté d'Agglomération de la Rochelle

Salariée référente : Naïs AUBOUIN

✸ Etude initiale avant la plantation de Peupliers dans la zone Natura 2000 de la Vallée de la Seugne

Dans le cadre d'un projet de plantation de peupleraie sur des parcelles attenantes à la Seugne, une demande d'autorisation a été déposée auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Cette demande est nécessaire en raison de la présence de ces parcelles au sein de la Zone NATURA 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » (FR5402008). Sur l'ensemble de ces parcelles, seules la ZC 90 et la ZC 91 situées sur la commune de Clion ont été retenues comme pouvant potentiellement être mises en exploitation. Toutefois, les informations contenues dans le Docob et dans le dossier ont été jugées comme insuffisantes pour caractériser les milieux présents sur ces parcelles. Pour cette raison, la DDTM a demandé la réalisation d'une étude complémentaire dans le but d'évaluer les enjeux de ces parcelles afin d'étudier au mieux la faisabilité de ce projet.

Il s'est avéré lors du premier passage que la plantation de peupliers avait déjà été effectuée avant la réalisation de cette étude d'impact. Cela a grandement dégradé les inventaires et les analyses pouvant être faits puisque les impacts avaient, de fait, déjà été commis. Une population importante de Fritillaire pintade, *Fritillaria meleagris*, est présente sur la prairie humide située le long de la Seugne. Il s'agit d'un secteur qui n'a pas fait l'objet de plantation de peupliers sur cette parcelle.

Projet financé par Alliance Forêt Bois.

Salarié référent : Sylvain BIMONT

PLANS REGIONAUX D'ACTIONS (PRA)

✸ Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Odonates

Suite au Plan National d'Actions (2020-2030) en faveur des Libellules, la rédaction de la déclinaison au niveau régional a été entreprise grâce à un travail collaboratif et sous la coordination du CEN Nouvelle-Aquitaine. Ce plan prévoit une douzaine d'actions visant à préserver 27 espèces d'Odonates considérées comme menacées sur ce territoire.

En 2022, un projet d'évaluation de l'impact de la Jussie sur le cortège des Odonates en marais arrière-littoraux a été réalisé en partenariat avec la LPO :

L'état de conservation des peuplements d'Odonates dans les marais arrière-littoraux de Charente-Maritime est devenu très défavorable depuis plusieurs années du fait des actions conjuguées des espèces exotiques envahissantes (Ecrevisse de Louisiane, Ragondin), de l'eutrophisation des eaux et du changement climatique.

Il a été constaté, ponctuellement, que des fossés présentant une densité importante de Jussie pouvaient encore abriter des cortèges odonatologiques diversifiés. A contrario, des fossés récemment curés sans végétation aquatique et avec de très faible recouvrement de Jussie, représentent des déserts odonatologiques du fait

de l'export par curage des boues abritant les larves de libellules.

Un suivi permettant d'évaluer la corrélation entre différentes densités de recouvrement de Jussie sur des tronçons de fossés et les cortèges odonatologiques associés a été effectué dans le marais de Rochefort-Nord et de Brouage.

Les résultats ont montré une diversité spécifique très faible que ce soit au marais de Rochefort-Nord ou au marais de Brouage. Suite à ces inventaires, aucune corrélation entre les différentes densités de recouvrement de Jussie et le cortège odonatologique associé ne peut être émise.

Projet financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Salariée référente : Caroline MICALLEF



Naïade aux yeux bleus posée sur une feuille de Jussie

✸ Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Lépidoptères

Suite au Plan National d'Actions (2018-2028) en faveur des Lépidoptères diurnes, la rédaction de la déclinaison au niveau régional a été entreprise grâce à un travail collaboratif et sous la coordination du CEN Nouvelle-Aquitaine. Ce plan prévoit dix-sept d'actions visant à préserver 44 espèces de papillons considérées comme menacées sur ce territoire.

En 2022, afin de compléter les connaissances disponibles sur la répartition de l'Azuré d'Escher des prospections sur le terrain ont été programmées avec des bénévoles.

Les secteurs de recherche ont été ciblés selon 3 critères : la présence de la plante hôte (Astragale de Montpellier), à proximité d'une station historique ou récente, et par photo-interprétation des milieux favorables. Lors de ces prospections, l'azuré a été cherché sur toute la surface favorable, avec un effort plus important à proximité des pieds de la plante hôte.

Les deux stations historiques autour de La Rochelle n'ont donné aucun résultat favorable.

A l'est de Pons, les stations récentes ont été confirmées, des observations du papillon ont également été faites sur des points plus éloignés de ces côteaux.

Au niveau de l'estuaire de la Gironde, les milieux présentaient une dynamique de fermeture plus avancée, les espaces favorables étaient beaucoup plus rares. Une nouvelle station sur un côteau à Saint-Romain-sur-Gironde (17) a été trouvée.

Cette année, un chantier nature sur le côteau des Blanchardières à Annepont (17), en lien avec la Société Française d'Orchidophilie de Poitou-Charentes et Vendée et le Conservatoire des Espaces Naturels-NA, a également été organisé.

Les pelouses composant le côteau, montraient un processus de fermeture des milieux, et alors un risque de perdre des habitats favorables pour les papillons. Ce site a été restauré, grâce à une dizaine de participants.

Projet financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Salariée référente : Caroline MICALLEF



Azuré d'Escher posé sur sa plante hôte, l'Astragale de Montpellier

✸ Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC)

Depuis 2018, FNE NA anime et pilote la mise en œuvre des actions du PRAC Nouvelle-Aquitaine. L'animation du PRAC NA est financée par la DREAL. La mise en œuvre de ses actions est financée par la Région et la DREAL.

L'année 2022 constitue la quatrième année de mise en œuvre des actions du PRAC NA. Les actions réalisées sont les suivantes :

- Bilan du fonctionnement et des attentes des Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) de la région dans le cadre de l'épidémiosurveillance active de la rage en France ;
- Contribution à la stratégie nationale des aires protégées pour les sites majeurs à chiroptères ;
- Déploiement de l'opération « refuge pour les chauves-souris » et aménagement de 2 colonies en ex Limousin ;
- Echanges avec la DRAC NA pour une meilleure prise en compte des chauves-souris dans le bâti et les monuments historiques ;
- Organisation d'une journée d'échanges « Eolien et chiroptères » à Chizé le 15/12/2022 ;
- Organisation d'une journée d'échanges sur la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière à Saint-Léger-la-Montagne le 08/04/2022 ;
- Organisation des 2èmes rencontres régionales chiroptères les 2 et 3/12/2022 à Chizé

Le PNA en faveur des Chiroptères a été validé en 2016 par l'Etat. Ce PNA, d'une durée de 10 ans (2016-2025) est animé par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN). Sa déclinaison en Nouvelle-Aquitaine est pilotée par FNE Nouvelle-Aquitaine.

Le PRAC NA a ainsi été validé en décembre 2018. Son animation territoriale a été déléguée au CEN Nouvelle-Aquitaine pour l'ex Aquitaine, au GMHL pour l'ex Limousin et à Nature-Environnement 17 pour l'ex Poitou-Charentes (puis à Charente Nature à partir de 2023).

Projet financé par la Région et la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN

APPELS A PROJETS

✸ Utilisation spatiale de l'habitat par plusieurs espèces de chiroptères forestiers en déclin : exploitation de la technologie GPS.

Grâce au développement de nouveaux outils techniques tels que les GPS miniaturisés (2.4g), de nouvelles connaissances relatives à l'utilisation spatiale de l'habitat par des espèces de chiroptères de grandes tailles sont désormais accessibles. Afin d'expérimenter cette nouvelle technologie dans le contexte départemental, Nature Environnement 17, en étroite collaboration avec le CNRS de Chizé, a développé un programme d'étude visant à :

- Décrire le comportement de vol des chiroptères ;
- Déterminer les domaines vitaux ainsi que les noyaux d'activité à l'échelle des individus et de la colonie ;
- Définir quels sont les habitats préférentiels des individus et s'ils montrent une dépendance à certaines structures paysagères ;
- Evaluer si les hauteurs de vol moyennes des individus diffèrent selon l'habitat.

Et ce, principalement sur 2 espèces forestières (pour le gite ou la chasse) : la Noctule commune et la Sérotine commune. En 2022, le protocole présenté en 2021 a été reproduit sur la colonie de Noctule commune connue à Saint-Augustin. Suite à leur capture provisoire, 6 Noctules communes ont été équipées de GPS. Les données obtenues grâce aux GPS ont permis de révéler les hauteurs de vol des noctules communes (en moyenne 32m). La distance maximale parcourue est de 19 km. Les domaines vitaux ont pu être définis pour tous les individus. Enfin, toutes les manipulations se sont déroulées de façon à ne pas impacter les individus. A l'issue de la manipulation, aucune différence significative de masses



Femelle de Noctule commune équipée d'une balise GPS

entre les individus équipés de GPS et ceux ne l'étant pas n'a pu être observée. De même, aucun indice n'a pu exprimer un quelconque impact sur l'état de santé des individus équipés. Des améliorations de pose des GPS ont permis d'obtenir une méthode semblant optimale à ce jour : fixation avec de la colle à faux-cils pour une durée de pose réduite. En 2023, le programme est reconduit et permettra d'assoir les connaissances d'ores et déjà obtenues.

Projet financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le CNRS de Chizé, l'ONF Centre-Ouest-Aquitaine et Elag'Arbre.

Salariée référente : Mélanie DARNAULT

✸ Gîtes anthropiques chiro Natura 2000

Dans un contexte national où les chiroptères présentent des tendances de populations majoritairement négatives, les menaces pesant sur les espèces sont multiples. Pour les espèces anthropophiles (exploitant le patrimoine bâti), les menaces (restauration et condamnation du bâti, destruction directe, traitement des charpentes...) peuvent parfois être évitées dans la mesure où les connaissances le permettent. En Charente-Maritime, une connaissance relativement fine des sites d'hibernation existe ; ce qui n'est pas le cas pour les sites de parturition (mise-bas) ou les gites estivaux. En s'appuyant sur l'étude de 3 zones Natura 2000 - Presqu'île d'Arvert (FR5400434), Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents (FR5402008) et Marais et falaises des coteaux de Gironde (FR400438) – l'objectif du projet établi sur 3 ans (2020-2022) était donc d'améliorer les connaissances sur la localisation des gites anthropiques des espèces prioritaires en Nouvelle-Aquitaine. Trois axes ont ainsi été développés : connaissances, préservation et formation.

- **Connaissance**

A l'issue d'un important travail de préparation (repérage cartographique et communication), 349 propriétaires ont été sollicités et cela a mené à la prospection de 165 bâtiments répartis sur les trois zones Natura 2000. Les prospections ont eu lieu au printemps et en été au cours de la période d'établissement des colonies de parturition et de la mise-bas/élevage des jeunes. Grâce aux 3 années de recherches, 10 espèces de chiroptères ont été répertoriées : Barbastelle d'Europe, Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Noctule commune, Oreillard gris, Petit rhinolophe, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune et Sérotine commune. Toutes sont classées Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore tandis que la moitié d'entre elles est classée Annexe II. 7 espèces présentent des statuts défavorables sur la Liste Rouge des Mammifères de Poitou-Charentes. Parmi toutes les espèces identifiées, 8 sont considérées prioritaires dans le Plan Régional d'Action en faveur des Chiroptères Nouvelle-Aquitaine. A l'issue des prospections, 213 individus ont ainsi été comptabilisés sur les trois zones Natura 2000 et 15 colonies de parturition ont pu être nouvellement identifiées.

- **Préservation**

Malgré les enjeux chiroptérologiques révélés par les prospections, aucune démarche particulière de préservation des gites n'a pu être initiée. En effet, aucune acquisition foncière ou aménagement n'a été envisageable pour les bâtiments détectés favorables à l'accueil des Chiroptères ou accueillant des individus. De même, malgré plusieurs propositions aux propriétaires, aucune Opération «Refuges pour les chauves-souris» n'a été signée par les riverains accueillant des Chiroptères dans leur bâtiment. Des conseils ont cependant été délivrés aux propriétaires désireux d'en connaitre davantage sur les espèces et la cohabitation avec les chiroptères.

- **Formation**

2 animatrices Natura 2000 en charge des sites d'étude ont pu suivre une formation théorique en salle accompagnée d'une application sur le terrain lors des prospections. L'écologie, la biologie, les méthodes d'étude et les critères de reconnaissance des espèces ont été évoqués en s'appuyant sur des supports fournis aux participantes. Au cours des 3 années de prospections, 2 bénévoles ont participé de façon ponctuelle aux prospections. En raison des conditions sanitaires exceptionnelles, aucun week-end bénévoles n'a pu être organisé lors du programme d'étude.

Projet financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Salariée référente : Mélanie DARNAULT

ÉTUDIER ET PROTÉGER

✸ Protection des pontes de Cistude d'Europe sur le marais de Brouage

Plusieurs sites de pontes sont connus sur des parcelles adjacentes à la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne. Ces parcelles font l'objet d'un projet d'extension de la réserve, projet déjà bien engagé. Au vu du constat que l'association Obios a mis en avant sur les difficultés de recrutement de la population face à un taux de prédation important dans le marais de Brouage, NE17 souhaite mettre en place des dispositifs de protection des pontes de Cistude sur ces parcelles.

Sur les zones des pontes connues et inaccessibles au public, une clôture électrique a été installée, tout juste assez haute pour laisser passer les femelles de Cistude.

Sur les autres secteurs de ponte potentiels et sur les secteurs où les pontes sont connues pour être très éparses, des prospections ont été réalisées de nuit pour repérer des femelles en chemin vers leur site de ponte. La femelle est suivie de loin, parfois pendant plusieurs heures, afin de localiser précisément la ponte. Trois pontes ont ainsi été découvertes en 2022. Elles ont été protégées à l'aide d'une cage en grillage aux mailles suffisamment larges pour laisser passer les cistudons, mais trop étroites pour que les prédateurs puissent les atteindre. Le tout est fixé au sol à l'aide de sardines.

En parallèle, une concertation a été entamée avec les propriétaires de terrains potentiellement utilisés comme sites de pontes par la Cistude pour trouver des solutions de gestion sur leurs parcelles et protéger les pontes.


Cistude d'Europe

Projet financé par la Société Herpétologique de France

Salariés référents : Naïs AUBOUIN et Thomas DUPEYRON

✸ Atlas de Biodiversité Communale de Cercoux

La commune de Cercoux est située au cœur de la Double Saintongeaise, territoire connu pour regrouper de nombreux enjeux biologiques par la présence d'espèces hautement patrimoniales telles que les Droséras, la Cistude d'Europe ou le Fadet des Laiches, parmi tant d'autres.

Certaines de ces espèces sont susceptibles d'occuper le territoire de la commune de Cercoux. Il est donc important d'avoir une vision d'ensemble des enjeux de biodiversité locale afin, d'une part, de mieux appréhender les projets d'aménagements pouvant les impacter, et d'autre part de concourir à leur préservation et leur valorisation.

La commune a souhaité mettre en valeur ses richesses naturelles auprès des habitants pour leur permettre de recréer un lien à la nature et pour éveiller les consciences autour des enjeux de sa préservation. Le souhait de la commune est également d'associer ces citoyens à la démarche et de les mobiliser autour de l'élaboration d'un plan d'actions communal, afin qu'ils puissent porter et relayer le projet, mais surtout pour qu'ils puissent s'identifier comme acteur du changement et de la transition écologique.

Ainsi en 2022, plusieurs inventaires naturalistes ont été mis en place sur la commune : habitats, flore, oiseaux, amphibiens, lépidoptères rhopalocères et orthoptères. En parallèles, diverses animations et sorties à destination des citoyens ont été réalisées, accompagnées d'une exposition sur la thématique. Ces sorties ont notamment permis d'amener les citoyens vers un engagement dans des programmes nationaux de sciences participatives. Un programme pédagogique auprès de l'école a également été initié sur l'année scolaire 2022/2023.


Réunion publique

Projet financé par la mairie de Cercoux via l'Appel à projets de l'Office Française de la Biodiversité

Salarié référent : Alexis CHABROUILLAUD

ÉTUDIER ET PROTÉGER

✸ Atlas de Biodiversité Communale de la Communauté d'agglomération de La Rochelle

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDA) souhaite répondre à l'appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) » lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) auprès des communes et intercommunalités en 2023. Afin d'étayer au mieux cette démarche, la CDA a choisi de se faire accompagner par les associations naturalistes locales pour (1) rédiger une synthèse des connaissances naturalistes et (2) réaliser le montage du dossier de réponse à l'appel à projet (dans le cadre d'un accompagnement à maitrise d'ouvrage).

Synthèse des données naturalistes :

Un travail de synthèse des connaissances naturalistes historiques au sein du territoire en question a été initié. C'est dans ce cadre que la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et Nature Environnement 17 (NE17) se sont associés pour réaliser ce travail. Cette synthèse naturaliste s'appuie sur les observations saisies sur la base de données www.faune-charente-maritime.org, aussi bien par des structures professionnelles que par des naturalistes amateurs et bénévoles entre 2010 et novembre 2022.

Treize taxons ont fait l'objet de la synthèse des données sur la période mentionnée précédemment : oiseaux, mammifères terrestres, chiroptères, reptiles, amphibiens, rhopalocères (papillons de jour), hétérocères (papillons de nuit), odonates, orthoptères, mollusques, bivalves, cigales et ascalaphes. Le choix d'intégrer ces taxons à la synthèse s'est fait car ce sont les taxons les plus étudiés et observés, et, ils sont par conséquent, ceux qui bénéficient de la plus grande quantité d'informations. On peut donc estimer la pression d'observation assez finement sur le territoire étudié.

Accompagnement à maitrise d'ouvrage : Cette mission sera réalisée en 2023.

Projet financé par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Salarié référent : Alexis CHABROUILLAUD



APPRENDRE ET SENSIBILISER

Nature Environnement 17 mène également des programmes de sensibilisation à la protection de l'environnement. L'association propose des interventions dans les établissements scolaires, et anime des sorties pour le grand public dont l'objectif est de faire découvrir les richesses et les particularités de la faune et de la flore de notre département. À ce titre, elle bénéficie depuis 2009 de l'agrément Éducation Nationale qui garantit, pour chaque animation, le respect des principes de l'enseignement public.

LES CONTRATS D'OBJECTIFS

✸ Les mystères du sol

Poitou-Charentes Nature en partenariat avec plusieurs associations départementales, a mis au point le programme pédagogique scolaire « Les mystères du sol » pour permettre aux élèves de découvrir la richesse du sol, ses fonctions et la diversité du vivant qui le compose afin de comprendre leur importance.

2020 fut l'année de lancement de ce programme ouvert aux classes cycles 2 et 3 et se poursuivra jusqu'en 2023.

En 2022, Nature Environnement 17 a accompagné 3 classes :

3 classes
10 animations
67 élèves

- 1 classe de CE1-CE2 de l'école de Port-d'Envaux,
- 1 classe de CM1 de l'école de Saint Hilaire-de-Villefranche
- 1 classe de CE1-CE2 de l'école de Saint-Vaize

Chaque classe bénéficie de 3 animations et d'une journée de rencontres :

- Séance 1 : Découverte du sol : ses composantes, les types, sa formation
- Séance 2 : Découverte de la biodiversité du sol et du cycle de la matière
- Séance 3 : Dégradation de la matière et fonctions du sol
- Séance 4 : Rencontres départementales avec d'autres classes qui participent au projet.

Travail réalisé en partenariat avec Charente-Nature, Vienne Nature, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Deux-Sèvres Nature Environnement, la Ligue de Protection des Oiseaux 86 et 17.

Projet financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, la Fondation Léa Nature 1% pour la planète et les écoles.

Salariée référente : Morgane THERY

PROJETS PÉDAGOGIQUES

✸ Club nature de Surgères

En 2018, Nature Environnement 17 a répondu à l'appel à projets ENEDS de la Région Nouvelle-Aquitaine en proposant la création d'un club nature. Nommé « Les explorateurs de la nature » par les enfants, le club a débuté en septembre 2019.

Il y a deux groupes d'enfants classés en fonction de leur âge qui participent au club nature, une semaine sur deux. Les séances ont lieu les mercredis après-midi, de 14h à 17h, hors période de vacances scolaires.

Pendant ces temps, diverses activités sont proposées aux enfants. En priorité la découverte du site des Échappées Nature des Bords de Gères de Surgères mais également la découverte de quelques milieux de Charente-Maritime lors de déplacements ainsi que des rencontres entre les deux groupes du club nature.

En 2022, 33 séances ont eu lieu dont :

33 animations

- 28 séances club nature (ENS Surgères, ENS Vallée de la Trézence, Parc du Château de Surgères)
- 4 sorties / rencontres entre les membres du club des explorateurs
- 1 séance de rencontre avec le club nature de Cheusse



Pêche aquatique dans la Gères

Ce projet est soutenu financièrement par la Région Nouvelle-aquitaine, la fondation Léa Nature 1% pour la planète, le CD17, la ville de Surgères et les familles.

Salariée référente : Morgane THERY

APPRENDRE ET SENSIBILISER

Sortons faire classe dehors

Nature Environnement 17 propose un programme d'accompagnement "Sortons faire classe dehors" aux enseignants de l'école primaire afin qu'ils développent la classe dehors. L'objectif n'est pas seulement de respirer le grand air, de jouer et d'observer les petites fleurs. Il s'agit d'une véritable démarche de développement global de l'enfant.

Sur l'année scolaire 2021-2022, 12 classes ont été accompagnées :

- École maternelle de Dolus d'Oléron : 2 classes
- École de Paul Doumer - La Rochelle : 2 classes
- École Régnault - Saint-Jean d'Angély : 3 classes
- École de Brizambourg : 1 classe
- École de Courcerac : 1 classe
- École du Gué d'Alleré : 2 classes
- École de Moragne : 1 classe

23 classes
51 animations
507 élèves

De janvier à juillet 2022, 34 animations ont eu lieu.

Et en septembre 2022, le projet s'est poursuivi avec 11 nouvelles classes.

De septembre à décembre 2022, 17 animations ont eu lieu

La classe dehors c'est une demi-journée par semaine, toute l'année, par tous les temps... afin d'explorer, expérimenter, communiquer et vivre ensemble dans un environnement qui évolue au fil du temps.

Ce projet est soutenu financièrement par la fondation Léa Nature 1% pour la planète et les écoles.

Salariée référente : Lucille GRIZEAU


Coin regroupement


Recherche des papillons

Un serpent dans mon jardin

Les reptiles payent un lourd tribut à la méfiance voire la peur qu'ils génèrent. Au vu du déclin marqué que leurs populations subissent, il est primordial pour leur préservation de sensibiliser les populations.

Nature Environnement 17 a démarré un projet pédagogique, « un serpent dans mon jardin » à destination des scolaires, des familles, des élus et des agents communaux sur 2021-2023.

Pour l'année scolaire 2021/2022, le projet s'est déroulé sur deux communes : Surgères et SaintJean-d'Angély. Et en septembre 2022 il s'est poursuivi sur 4 nouvelles communes : Bernay-Saint-Martin, Marsais, Saint-Hilaire-de-Villefranche et Saint-Pierre la Noue.

Plaquette serpent



En 2022 :

- 2 conférences sur les serpents
- 2 fêtes des serpents
- 11 animations pédagogiques auprès des scolaires
- Un accompagnement pour les élus et les agents communaux
- Création d'une exposition
- Création d'une plaquette sur les serpents
- Création du kit serpent
- Cycle de formations sur les serpents à destination des bénévoles

Ce projet est soutenu financièrement par l'Office Français pour le Biodiversité et la Région Nouvelle-Aquitaine

Salariées référentes : Naïs AUBOUIN et Lucille GRIZEAU


Fête de la nature à Surgères


Installation des plaques serpents

APPRENDRE ET SENSIBILISER

✸ Mon territoire au fil de l'eau

L'enjeu de préservation des ressources en eau est au cœur des actions en Charente, Charente-Maritime et sur le bassin versant de la Charente. Les collectivités animant ce dispositif ont constaté une convergence des besoins d'actions éducatives à destination du grand public et des scolaires afin d'agir en faveur de la protection de l'eau. Ce programme pédagogique a démarré depuis la rentrée scolaire 2017 et se décompose comme suit :

- Le module scolaire, piloté par NE17, a pour objectifs de faire prendre conscience de notre consommation en eau, découvrir les enjeux de qualité et de quantité qui y sont liés, d'identifier les acteurs qui utilisent l'eau.

- Le module grand public, piloté par TERDEV, a pour objectifs de susciter l'envie de s'engager dans le dispositif, d'acter l'engagement de la collectivité dans le dispositif et d'organiser des ateliers pour les habitants.

Pour l'année 2021-2022, ce sont 3 classes qui ont participé au projet :

- 1 classe de CM1 et 1 classe CM2 de l'école de Trizay
- 1 classe de CE1-CE2 de l'école du Thou

Pour l'année 2022-2023, ce sont 3 classes qui participent au projet :

- 1 classe de CE2-CM1 de l'école de Muron
- 1 classe de CM2 de l'école Jean Jaurès à Saintes
- 1 classe de CE2-CM1 de l'école de Nieul-lès-Saintes

Chaque classe bénéficie de 4 animations.

5 classes
13 animations
114 élèves

- Séance 1 : L'eau, où es-tu ? D'où viens-tu ?
- Séance 2 : L'eau, où vas-tu ?
- Séance 3 : L'eau, que fais-tu ? (Visite de la station de traitement des eaux de Saint-Hippolyte ou visite d'exploitation agricole de proximité)
- Séance 4 : L'eau, que caches-tu ? (Sortie de découverte d'une zone humide à proximité de l'école)

Dispositif financé par l'AEAG, la Région N-A, la DREAL N-A, le CD16, CD17, CD79, CD86, la Fondation Léa Nature 1% for the planet, Eau 17, Syndicat du Bassin Versant du Né, SIAEP Nord Ouest Charente, Charente Eaux, EPTB, Grand Cognac, Grand Angoulême, commune de la Couronne, Eaux de Vienne.

Salariée référente : Morgane THERY

✸ Re-Sources

Dans le cadre du contrat Re-sources 2015-2019 et 2020-2022, la communauté d'agglomération de la Rochelle a fait appel à la LPO et NE17 pour créer un cycle d'animations sur le thème de l'eau, à destination des écoles des communes situées sur les bassins d'alimentation de captage de Varaize, Fraise-Bois Boulard et Anais ; territoires à enjeux nitrates. Le programme Re-sources est initié afin de reconquérir la qualité de l'eau en Poitou-Charentes, et dans ce contexte, un volet de sensibilisation auprès des scolaires est prévu.

En 2021-2022, 2 classes se sont inscrites pour participer au programme :

- 1 classe de CM2 et 1 classe de CM1 de l'école de Forges

En 2022-2023, 2 classes se sont inscrites pour participer au programme :

- 1 classe de CM1 de l'école de Saint-Georges-du-Bois
- 1 classe de CM1 de l'école de Saint-Rogatien

Chaque classe bénéficie de 4 séances :

3 classes
9 animations
67 élèves

- Séance 1 : La vie de l'eau
- Séance 2 : Les usages de l'eau
- Séance 3 : La protection de l'eau
- Séance 4 : Visite de la station de captage d'eau potable de Fraise

Les 7 animations restantes seront réalisées en 2023.

Projet financé par la communauté d'agglomération de la Rochelle.

Salariée référente : Morgane THERY





APPRENDRE ET SENSIBILISER

✸ À l'écoute de la mer

13 classes
34 animations
300 élèves

Suite à la Tempête Xynthia de 2010, l'Agglomération de La Rochelle s'est engagée auprès de l'État et en partenariat avec les Communes dans l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Ainsi, l'Agglomération a souhaité développer des activités et outils pédagogiques destinés à sensibiliser les jeunes générations sur le fonctionnement des océans et développer une réelle culture du risque. Ces activités sont regroupées au sein d'un dispositif pédagogique innovant appelé « À l'écoute de la mer » animé par 4 associations du territoire : Nature Environnement 17, la Ligue de Protection des Oiseaux 17, L'École de la mer et les Petits Débrouillards.

En 2022, Nature Environnement 17 a réalisé 34 animations auprès de 13 classes de cycles 2 et 3 ; soit 300 élèves sensibilisés à la culture du risque de submersion.

D'autres animations sont prévues en 2023.

Projet financé par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Salariée référente : Morgane THERY

✸ Le monde des mares

Ce projet pédagogique se déroule sur le site de la Trézence et a pour objectif de faire découvrir l'écosystème mare dans sa globalité : enjeux, biodiversité, réseau trophique, adaptation des espèces à ce milieu ; à un public scolaire et familial.

En 2021-2022, 4 classes ont participé au projet :

- 1 classe de CP-CE1 et 1 classe de CE1-CE2 de l'école de Tonnay-Boutonne
- 1 classe de PS et 1 classe de CE1-CE2 de l'école de Bords

Chaque classe a bénéficié de 3 animations :

- Séance 1 : Initiation au projet, représentations initiales, notion sur la mare et la biodiversité associée
- Séance 2 : Découverte de la mare
- Séance 3 : Découverte de la biodiversité autour de la mare (faune et flore)

1 animation famille par école était prévue mais le peu d'inscrits ou les mauvaises conditions météorologiques nous ont contraint d'annuler ces manifestations.

De plus, dans le cadre de ce projet, une expositions sur les amphibiens a été créée en 2021, en 2022 nous en avons créé une deuxième sur le thème des mares.





4 classes
12 animations
92 élèves

Exposition roll-up « Le monde des mares » composée de 9 panneaux autoportants

Projet soutenu financièrement par le Conseil Départemental 17, la Fondation Léa Nature 1% for the planet et les écoles participantes.

Salariée référente : Lucille GRIZEAU

✸ Mon Village Espace de Biodiversité

Ce programme permet à chacun de découvrir son territoire, de le comprendre et ainsi de se l'approprier. Il s'intéresse à la biodiversité ordinaire et proche de chacun d'entre nous. Ce programme d'éducation au développement durable apporte des connaissances à chacun pour comprendre les enjeux actuels face aux risques et incertitudes liés de la disparition de la biodiversité.

En 2022 : 5 classes ont participé au projet.

Chaque classe ayant bénéficié de 2 interventions sur des thémes différents :

- Les deux classes de maternelle : Les escargots
- Les deux classes de CP et CE1/CE2 : Les hérissons
- CE2/CM1 : Les vers de terre
- CM1/CM2 : Les plantes locales et comestibles

De plus, 3 animations familles se sont déroulées dans les communes du RPI.

Projet financé par la communes de Doeuil-sur-le-Mignon.

Salariée référente : Lucille GRIZEAU

APPRENDRE ET SENSIBILISER

✸ Pollinisateurs sauvages

54 personnes en animations grand public

41 enfants sensibilisés

Ce programme pédagogique, réalisé en partenariat avec la CDA de la Rochelle, propose diverses actions citoyennes sur les insectes pollinisateurs sauvages.

Ce projet s'est déroulé sur 2 communes de la CDA de la Rochelle : Dompierre-sur-mer et Nieul-sur-mer et avait pour objectifs de mettre en place des actions citoyennes sur le territoire, connaître et préserver l'entomofaune sauvage, comprendre leur rôle dans l'écosystème et apprendre à mieux protéger les individus et leurs habitats.

En 2022 :

- 2 animations grand public à l'occasion de la fête de la nature (une sur chaque commune) de découverte des abeilles sauvages et présentation du programme de sciences participatives SPIPOLL
- 2 conférences sur les insectes pollinisateurs au jardin, animées par Vincent ALBOUY, président d'honneur de l'OPIE.
- 3 1/2 journées d'animations auprès des centres de loisirs des deux communes : flore/ insectes et pollinisation

Ce programme d'actions est soutenu financièrement par la CDA de ka Rochelle, la Fondation Léa Nature ainsi que les communes de Dompierre-sur-mer et Nieul-sur-Mer.

Salariée référente : Morgane THERY

✸ Animations CYCLAD

Depuis la rentrée scolaire 2021, Cyclad et Nature Environnement 17 ont démarré un partenariat car le Syndicat Mixte Cyclad souhaite accentuer sa communication et démultiplier ses actions de sensibilisation à la réduction des déchets auprès des enfants. Ainsi, l'association participe à la mise en place des actions de sensibilisation sur la thématique. Nature Environnement 17 intervient sur le tri des déchets et la réduction des déchets auprès de scolaires de cycles 2 et 3.

26 animations
569 élèves

Actions financées par le Syndicat Mixte Cyclad.

Salariée référente : Morgane THERY

✸ Animations CEN

Comme chaque année, l'antenne de Charente-Maritime du Conservatoire des Espaces Naturels nous a demandé de mettre en place des animations sur certains de leurs sites.

En 2022, 4 animations scolaires ont eu lieu sur 2 sites du CEN 17

- École de Saint-Vaize : 2 animations scolaires pour une classe GS/CP, 28 élèves, sur la thématique des invertébrés et de la flore.
- École de Bussac-Forêt : 2 animations scolaires pour une classe de CP, 19 élèves et une classe de CE1-CE2, 18 élèves ; pour une découverte de la mare.

AUTRES ANIMATIONS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

En plus des contrats d'objectifs et des projets pédagogiques, des animations ponctuells ont eu lieu tout au long de l'année 2022 pour le public enfant : scolaires et extrascolaires.

26 animations se sont déroulées en 2022 sur différentes thématiques : insectes, estran, biodiversité forestière ...

ANIMATIONS GRAND PUBLIC (hors projet)

De nombreuses conférences, sorties et participations à des manifestations, dont certaines ont été animées par des bénévoles, nous ont permis de sensibiliser le grand public. Les thèmes abordés sont très divers : chauves-souris, estran, encres végétales...

Un grand merci aux bénévoles qui proposent des animations tout au long de l'année.

APPRENDRE ET SENSIBILISER

Soirées chauves-souris	**40 Évènements**	Conférence les alliés du jardin
11 sorties coquillages et crustacés avec l'office de Tourisme de Chatelaillon	Animations naturalistes	Animation encres végétales
Fête de la nature	Animations construction d'abris pour la petite faune	18 animations proposées par des bénévoles

RÉSEAUX

L'association est membre actif de plusieurs réseaux d'acteurs d'éducation à l'environnement :

RADDAR (Réseau des Acteurs du Développement Durable de l'Agglomération Rochelaise), membre.

RENET (Réseau d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais Poitevin), membre.

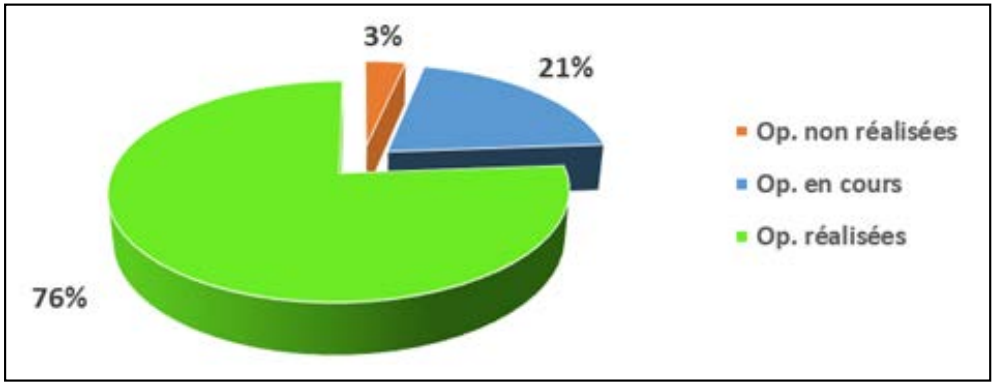
GRAINE Poitou-Charentes (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement), adhérent.



LA RNR DE LA MASSONNE

Le programme d'actions 2022 concernait un prévisionnel de 88 opérations du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de La Massonne 2014-2023.

Sur cette programmation, 97% des opérations ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. 3% des opérations n'ont pas été réalisées, 2 actions de suivi ont dû être reportées à 2023 en raison de la nécessité d'ajuster les plannings.

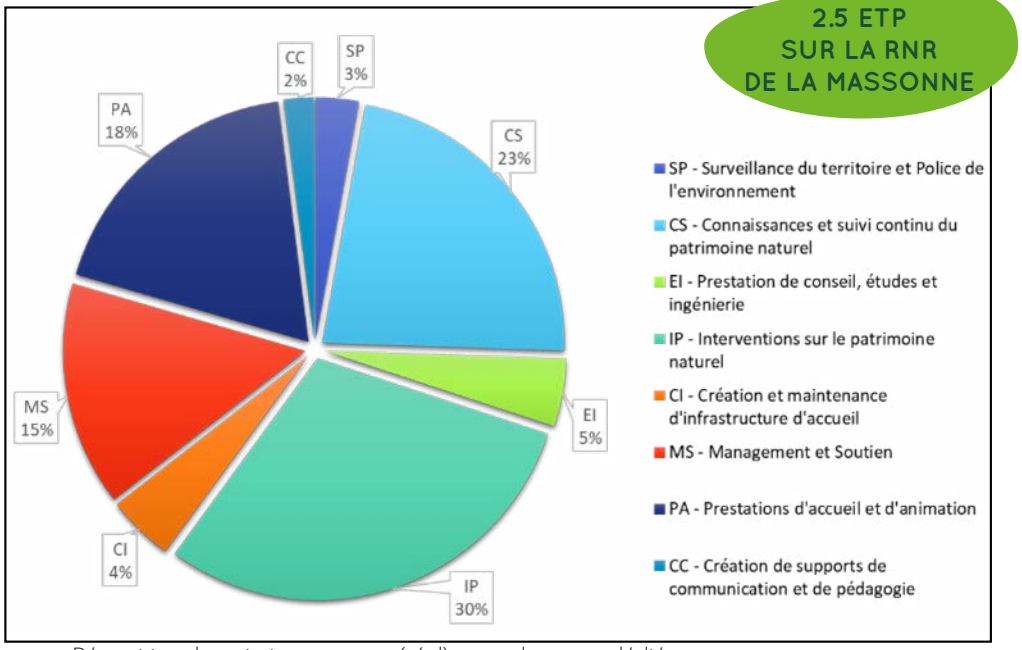


État de réalisation des opérations programmées en 2022

La réalisation du programme d'actions 2022 a permis d'atteindre les objectifs fixés, pour une grande part. Le suivi des interventions montre quelques variables entre le prévisionnel et le temps réel imparti aux différentes missions en 2022. Les actions de gestion conservatoire ont été conduites dans leur intégralité. Des réorganisations de certaines interventions ont été obligatoires, pour exemple l'annulation des transhumances solidaires qui ont été remplacées par des conduites de troupeaux en bétaillère... Les travaux de restauration ont pu être menés.

Les missions d'ordre administratif sont toujours plus consommatrices de temps.

L'accueil du public et l'éducation/sensibilisation sont des missions en évolution, en réponse à de plus en plus de sollicitations d'acteurs sur le territoire de la réserve naturelle. L'accueil du public scolaire est en nette progression et nous augmentons les ETP dédiés à l'accueil du public sur la réserve naturelle (de 18% du temps prévu sur les missions en 2022).



Répartition des missions en 2022 (réel), en % du temps dédié



- 28 % des missions sur la RNR ont été dédiées à la mise en œuvre des suivis et des études : missions au cœur de la gestion de la réserve, qui nous permettent d'évaluer l'état de conservation du patrimoine naturel de la réserve, et conduisent à envisager des adaptations et améliorations des modalités de gestion des milieux naturels.
- 15 % des missions ont concerné le fonctionnement de la réserve naturelle : du montage des budgets, des recherches de financement au suivi de l'activité, une partie importante est également dédiée aux relations avec les partenaires du territoire et à la dynamique des réseaux des espaces naturels en région et national (RNF). Cette année 2022 est marquée également par le travail conduit pour le projet d'extension de la RNR La Massonne.

- 28 % des interventions ont concerné des actions de sensibilisation, d'accueil du public, de pédagogie et de formation. Les publics visés sont très diversifiés. Nous poursuivons nos objectifs de développement de l'accueil des scolaires et la création de nouveaux projets. En 2022, a été poursuivi l'accompagnement de la Classe Dehors de l'Ecole de la Gripperie-Saint-Symphorien. Cette année a vu le maintien des temps dédiés à cette mission d'éducation, un des piliers au cœur de nos missions de gestion de la réserve naturelle ; et par l'implication importante de la RNR Massonne dans des projets d'envergure nationale pilotés par Réserves Naturelles de France.

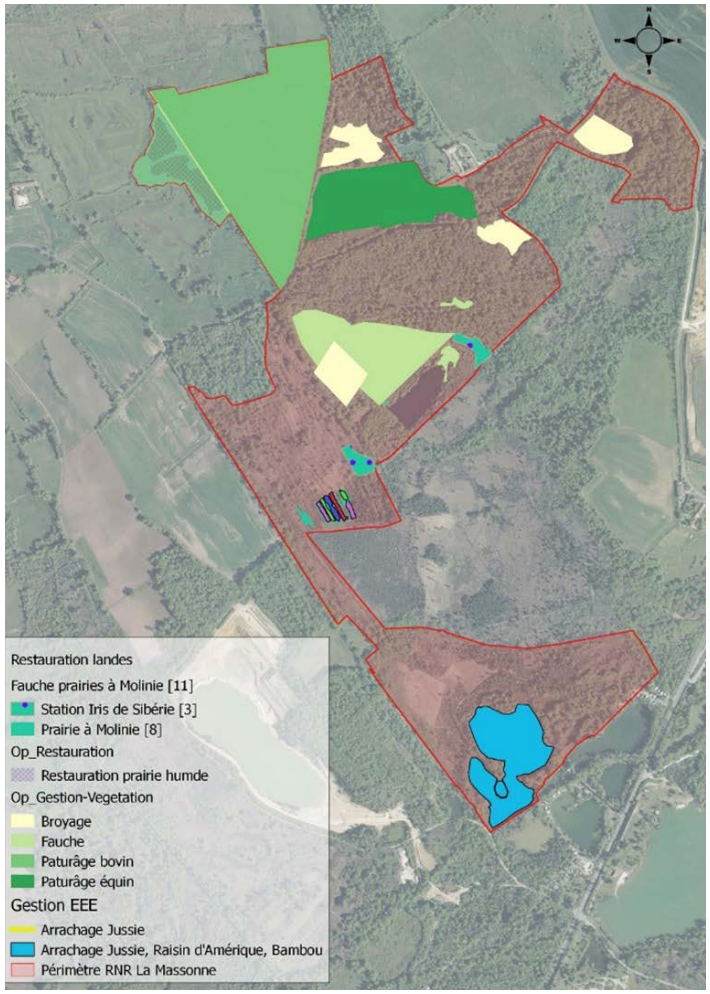
- 30 % des missions ont consisté en des opérations d'entretien et de restauration des milieux naturels, avec une part du budget en évolution avec l'achat de matériel agricole et la sous-traitance de travaux comme la fauche par traction animale.

L'équipe a poursuivi son travail et son investissement pour finaliser le projet d'extension de la RNR La Massonne, en lien avec les partenaires sur le territoire. Un nouveau projet de périmètre a pu être proposé lors de la tenue du Comité Consultatif de Gestion (réunion annuelle), dont l'ajout de nouvelles parcelles appartenant au CEN et à la Commune de Saint-Sornin. En 2023, nous avons ainsi pu déposer le dossier de demande de classement de l'extension de la RNR Massonne qui porte un nouveau périmètre de RNR étendu à 216 hectares. L'actuel périmètre en RNR étant d'un peu moins de 100 hectares.

✸ Zoom sur... Intervention sur le patrimoine naturel (IP)

Au cours de l'année 2022, dans l'objectif d'évaluation des actions, il a été poursuivi la rédaction des « Fiches Action » correspondant à chaque opération planifiée dans le cadre du plan de gestion 2014-2023.

Dans le respect de la programmation, 17 actions d'interventions sur le patrimoine naturel ont été conduites sur l'ensemble des milieux ouverts, dans un objectif de conservation de la mosaïque des habitats :



Une action de fauche tractée par un attelage de chevaux de trait a été maintenue sur des parcelles de prairies mésophiles. Ce mode de gestion sera reconduit en 2023 sur un parcellaire plus étendu, au vu de l'efficacité du chantier. 4 opérations de restauration d'habitats naturels ont également été réalisées.

PRÉSERVER ET GÉRER

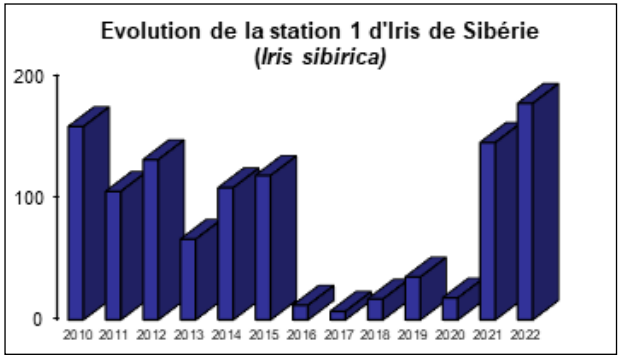
Nous poursuivons nos actions en partenariat avec le Lycée du littoral et de la mer de Bourcefranc-le-Chapus qui a mis en place sa première promotion de BTS GPN. 2 chantiers Ecole ont été organisés sur des secteurs du marais avec l'entretien et la restauration du linéaire le long du canal Saint-Symphorien et sur les parcelles, en projet d'extension RNR, avec la restauration de corridors de déplacement vers les sites de ponte de Cistude d'Europe.

✸ Connaissances et suivis (CS)

♦ Suivi patrimonial de la flore à très haute valeur patrimoniale : Iris de Sibérie (Iris sibirica), Spiranthe d'été (Spiranthes aestivalis), Lycopode inondé (Lycopodiella inundata)

L'Iris de Sibérie est protégée à l'échelle nationale, elle est présente dans 8 départements en nombre très limité de stations. Cette année 2022, nous avons pu relever un nombre de pieds en fleurs en nette augmentation, équivalent au relevé de l'année 2010 avec plus de 177 pieds. Nous suivons depuis 2016 une chute très préoccupante de l'état des stations, et qui font l'objet d'un travail de recherche en partenariat avec le CBNSA depuis 2014.





Nombre de tiges fleuries

Les stations connues sont suivies depuis de nombreuses années sur la réserve naturelle et une parcelle du CEN, et permettent de conforter le rôle essentiel du site protégé de La Massonne pour la conservation de l'Iris de Sibérie, qui en est son joyau.

Pour faire suite à l'opération de transplantation conservatoire des pieds d'*Iris sibirica* sur le site de la RNR La Massonne, un suivi annuel est effectué sur chacune des placettes transplantées en période de floraison. Il s'agit d'un suivi des pieds par point d'introduction.

La Spiranthe d'été est une espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats et protégée au niveau national. La grave altération des zones humides explique l'importante régression des populations de cette rare et petite orchidée ! En 2022, les conditions de sécheresse ont fortement impacté les stations de l'espèce, puisque nous n'avons observé aucun pied.

Le Lycopode inondé est apparenté aux fougères et constitue, avec d'autres représentants, l'ordre des Lycopodiales, groupe d'espèces dont l'optimum de diversité a existé à l'ère primaire (Dévonien et Carbonifère, -450 à -300 millions d'années). Au sein de la lande humide des Landes de Cadeuil se rencontrent quelques populations du très rare Lycopode inondé qui constituent l'unique secteur de présence à l'échelle du Poitou-Charentes. Chaque année, un comptage exhaustif du nombre de strobiles est réalisé en partenariat avec Eric Brugel (LPO) qui conduit ce suivi Natura 2000 sur l'ensemble du site des Landes de Cadeuil. Entre 2016 et 2022, nous observons une régression de 96 % du nombres de strobiles. Aussi, nous avons dû déployer, en 2022, un suivi complémentaire des caractéristiques du sol en lien avec les données hydrologiques.

♦ Réactualisation de la cartographie des habitats naturels

La description des habitats a été réalisée sur une surface d'environ 20 ha avec la méthodologie suivante :

- Réalisation de 8 relevés phytosociologiques
- Détermination des habitats présents selon les référentiels typologiques en vigueur (PCN 2016, CBNSA 2016, CBNB 2014, Bardat et al. 2004, CORINE 1997, Cahier d'habitats 2005, EUNIS 2008) ;

- Délimitation des habitats par photo-interprétation et à l'aide de contours GPS réalisés lors de passages de terrain ;
- Extrapolation des résultats obtenus sur les placettes de relevés à l'ensemble des parcelles du site à partir de la typologie des habitats préalablement identifiés ;
- Bioévaluation des habitats à partir du catalogue des habitats naturels de Poitou-Charentes (PCN, 2006).

Les relevés phytosociologiques ont été effectués entre mai et août selon la méthode de phytosociologie stigmatiste de Braun Blanquet et al. (1952). Plusieurs auteurs ont posé les conditions de réalisation des relevés phytosociologiques (de Faucoult, 1986 ; Royze, 2009). L'une des conditions indispensables est le respect d'une aire minimale pour la réalisation des relevés. C'est-à-dire que la surface doit être suffisamment grande pour contenir la quasi-totalité des espèces présentes sur l'individu d'association (Guinochet, 1973). A contrario, le relevé doit être suffisamment petit pour ne pas y intégrer des espèces d'habitats adjacents. Les relevés ont donc été réalisés sur des habitats floristiquement et physiologiquement homogènes avec une surface minimale supérieure ou égale à l'aire minimale soit environ :

- 800 m² pour les boisements
- 200 m² pour les fourrés
- 25 m² pour les landes
- 16 m² pour les prairies

Les habitats avec des valeurs patrimoniales régionales élevées correspondent essentiellement aux boisements, landes et aux milieux herbacés humides allant de l'Aulnaie marécageuse au bas-marais à Sphaignes en passant par les landes humides méridionales.

Les milieux ouverts méso(hygro)philes concentrent également des valeurs élevées avec les pelouses du *Thero-Airion* et de l'*Agrostion curtisii* ainsi que les landes du *Potentillo montanae - Ericetum cinereae*.

Seule la lande humide méridionale de l'*Ulici minoris – Ericenion ciliaris* correspond à un habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

Au cours des dernières années de prospections, un total de 51 habitats a été identifié sur la réserve de la Massonne et ses futures extensions, soit un total d'environ 189 ha. Les habitats avec des valeurs patrimoniales régionales élevées correspondent essentiellement aux milieux humides comme les landes, prairies à Molinie bleuâtre en passant par des Aulnaies frênaies. Quelques milieux secs possèdent également une très forte valeur patrimoniale, c'est notamment le cas des chênaies à Chêne tauzin ou encore les pelouses à annuelles. En tout, 14 habitats sont d'intérêts communautaires répartis dans tous les grands ensembles de végétation (milieux humides, prairiaux, landes, fourrés et forestier).



Réactualisation de l'inventaire de la flore

572 espèces végétales ont été inventoriées sur le site au cours des prospections de terrain. Parmi elles, 61 espèces sont considérées comme patrimoniales en Poitou-Charentes, 4 bénéficient d'une protection nationale, 2 bénéficient d'une protection régionale, 28 sont inscrites sur la liste rouge régionale et 55 sont considérées comme déterminantes ZNIEFF. Concernant les Espèce Exotiques Envahissantes, 8 espèces ont été observées ces dernières années lors des campagnes de prospection. Parmi elles, 5 sont des espèces exotiques envahissantes avérées, 2 le sont potentiellement et une dernière est à surveiller. Notons cependant que les prospections n'ont pas visées spécifiquement les EEE et que d'autres espèces communes dans les milieux présents sur le site sont potentiellement présentes comme *Lemna minuta*.

Diagnostic avifaune pour le projet d'extension RNR de La Massonne

Un suivi des parcelles inscrites dans le projet d'extension de la RNR de La Massonne a été mis en place en 2021 dans le but d'identifier les enjeux avifaunistiques présents.

Dans ce but un suivi par IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) par points d'écoute a été réalisé en suivant le même protocole national STOC EPS déjà mis en place sur la réserve naturelle. Ceci permettra de scinder les suivis lors de l'intégration de ces parcelles en RNR. Ce protocole suit donc plusieurs indications :

- 2 passages séparés de 4 à 6 semaines
- Premier passage avant le 8 mai et deuxième après cette même date charnière
- Point d'écoute de 5 minutes où tout oiseau entendu et vu est comptabilisé
- Inventaires réalisés lors de conditions météorologiques favorables, ni pluie, ni vent fort
- Chaque relevé doit être effectué entre 1 et 4 heures après le lever du soleil
- Espacement de minimum 300 mètres entre les points d'écoute. Afin de couvrir au mieux la zone d'étude, 9 points d'écoute ont été positionnés.

L'objectif de ce suivi est ainsi d'obtenir une liste d'espèces agrémentée des effectifs et occurrence de contact pour chaque espèce. Le suivi ainsi renouvelé permettra d'avoir l'évolution des espèces sur le site étudié suivant ces trois aspects.

Le suivi a été réalisé le 27/04/2022 et le 16/05/2022. Au cours de celui-ci, 704 individus pour 66 espèces ont été comptabilisés. Cette année 2022 a également fait l'objet de recherche de 2 espèces à fort enjeu pour la réserve, le Circaète Jean-le-Blanc et la Fauvette pitchou. Ces inventaires complémentaires ont permis de grandement augmenter la liste d'espèce et le nombre de données. En ajoutant toutes ces observations ici identifiées en tant que hors protocole réalisées entre les relevés ou lors de suivis d'autres taxons, 21 espèces ont été ajoutées.

En ajoutant ces données nous avons donc pour cette année de suivi une liste de 87 espèces présentes sur la zone d'extension.

Parmi ces espèces, 11 sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux et 69 sont protégées à l'échelle nationale. 10 sont inscrites sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs, dont la Bécassine des marais, espèce considérée en danger critique d'extinction. 18 espèces sont inscrites sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. Concernant la liste rouge régionale, la présence du Circaète Jean-le-Blanc, de la Spatule blanche et du Traquet motteux considérés en danger d'extinction est à noter. 24 espèces sont déterminantes ZNIEFF en tant que nicheuses pour le Poitou-Charentes. En combinant tous ces aspects nous obtenons un total de 35 espèces remarquables, soit 40% des espèces observées.

Les différents comportements observés ont permis de catégoriser 44 espèces nicheuses sur le site ou à proximité. Ce qui représente 72% des espèces identifiées. Toutefois, trois degrés de certitude sont détaillés : 34 nicheurs possibles, 25 nicheurs probables et 11 nicheurs certains.

En comparaison avec le suivi mené en 2021, 2 espèces remarquables n'ont pas été recontactées en 2022 : le Bihoreau gris et la Caille des blés. Même si ceci ne permet pas de garantir qu'elles n'étaient effectivement pas présentes sur le site, il est probable qu'elles ne s'y reproduisent pas. De plus, l'observation tardive d'une Bécassine des marais en 2021 sur l'IPA 1 avait attiré notre attention quant au potentiel que pouvait représenter le site pour sa nidification. Celle-ci reste toujours possible, mais aucune observation protocolée n'a été faite lors de cette deuxième année de suivi. Il serait très intéressant d'essayer de rechercher de manière ciblée cette espèce pour la certifier ou non en tant que nicheuse sur le site.

Lors de ce suivi, les 2 espèces les plus fréquemment rencontrées sont la Fauvette à tête noire et la Tourterelle des bois.

D'autre part, les 3 espèces ayant le plus d'individus et donc les densités les plus importantes sur la zone d'extension sont dans l'ordre : la Fauvette à tête noire, la Cisticole des joncs puis le Rossignol philomèle. Cette deuxième année de suivi sur la zone d'extension confirme la concentration remarquable de la Cisticole des joncs sur le site d'étude. L'espèce est notamment particulièrement présente sur le secteur nord/ouest du site d'étude (IPA 1 à 5). Les IPA 10 à 14 présentent également un nombre de mâles chanteurs intéressant. Une étude qui croiserait la densité de couple de Cisticole avec la gestion réalisée sur les différentes parcelles prairiales du site serait une bonne piste pour évaluer l'impact de cette dernière.

L'initiation d'une recherche spécifique du Circaète sur le département a été lancée cette année 2022. Historiquement, des individus ont été très souvent observés au sein et à proximité de la réserve de la Massonne sans pour autant avoir prouvé la réussite d'une nidification. Nous avons donc profité de cette dynamique pour


Circaète Jean-le-Blanc

rassembler plus de 40 observateurs bénévoles et cibler les secteurs favorables et utilisés dès le début de saison par l'espèce lors d'une sortie avec plusieurs points d'observations.

Très rapidement, nous avons repéré l'installation d'un couple dans le secteur parsemé de grands et vieux pins au sein de la réserve et donc favorable à sa nidification. Le transport de branchage et le repos de deux individus adultes sur ce secteur a motivé le suivi hebdomadaire de deux bénévoles, Christophe Dufour et Marielle Brunet, ainsi que le salarié référent du programme Alexis Chabrouillaud. Une occupation de l'aire a été suivie pendant 46 jours, allant du 11/04/2022 au 06/06/2022.

Complément d'inventaire de l'entomofaune de la RNR de la Massonne et de son projet d'extension

En 2022, l'inventaire des Rhopalocères avait deux objectifs. Premièrement, la recherche de trois espèces cibles, la Bacchante (Lopinga achine), le Cuivré des marais (Lycaena dispar), et le Damier de la Sucisse (Euphydryas aurinia), était prévue sur tous les secteurs de la réserve et de son extension. Le second consistait en un inventaire de tous les papillons de jour sur les zones d'extension de la réserve naturelle.

Le site a été parcouru en priorisant les espaces favorables aux papillons. Si la plupart des papillons ont été identifiés au vol ou posé, certains dont l'identification est peu aisée ont fait l'objet de capture au filet.

Les prospections ont eu lieu les 9 et 31 mai, les 10 et 24 juin, et les 21 et 31 juillet 2022. Ces dates ont permis de couvrir les périodes de vol d'un maximum des espèces.

Sur la zone étudiée, 40 espèces de Rhopalocères ont été comptabilisées. Parmi celles-ci, quatre sont d'un intérêt patrimonial marqué : le Cuivré des marais, le Demi-argus, le Miroir et le Tristan. Cependant, les effectifs du Cuivré des marais, du Demi-argus, et du Miroir sont très faibles, un seul individu de chaque espèce a été vu.

En 2022, les habitats et ainsi les insectes ont beaucoup souffert de la sècheresse et des canicules. De plus, le pâturage a beaucoup affecté la végétation, notamment sur la portion nord du site d'étude. Cependant, cet élément est important pour le développement des espèces.

Enfin, les effectifs de toutes les espèces confondues semblaient assez limités. La majorité des espèces correspond à des groupe plutôt communs et de milieu mésophile à thermophile.

Au vu des résultats de 2022, la liste d'espèces cibles pourrait être composée comme suit : Azuré du Serpolet (si les côteaux de Broue sont intégrés dans le futur périmètre de la réserve), Bacchante, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Demi-Argus, Miroir, Thécla de l'Orme, Thécla du Prunier. Les trois dernières paraissent moins prioritaires.


Cuivré des marais

Concernant l'inventaire des Orthoptères, il avait deux objectifs. Premièrement, la recherche d'une espèce cible, la Decticelle frêle (*Yersinella raymondii*), était prévue sur tous les secteurs de la réserve et de son extension. Le second consistait en un inventaire de tous les criquets, sauterelles, et grillons sur les zones d'extension de la réserve naturelle.

Le site a été parcouru en priorisant les espaces favorables aux Orthoptères. Plusieurs méthodes de prospection ont été utilisées : repérage à l'ouïe, fauche à l'aide d'un filet fauchoir, battage avec un parapluie japonais, détecteur à ultrasons. Ces inventaires se sont déroulés de jours pour cibler les Caelifères, et en soirée pour cibler les Ensifères. Les identifications ont été réalisées à l'aide de critères morphologiques ou de la stridulation.

Les recherches de la Decticelle frêle ont été réalisées en soirée, avec un détecteur à ultrasons, en période favorable.

Les prospections ont eu lieu les 9 et 31 mai, les 20 (soirée), 21 et 31 juillet, et le 10

août 2022 (soirée). Ces dates ont permis de couvrir les périodes d'apparition d'un maximum des espèces.

En 2022, la végétation et les Orthoptères ont beaucoup souffert de la sècheresse et des canicules. De fait, au printemps beaucoup de larves de ces insectes étaient présentes sur le site, mais à l'été peu d'individus adultes ont été observés. De plus, le pâturage a beaucoup affecté la végétation, notamment sur la portion nord du site d'étude. Cependant, cet élément est important pour le développement des espèces.

Suivi Vigie Chiro

La mise en place, en 2019, d'un protocole Vigie-Chiro sur le territoire de la RNR de la Massonne a pour objectif d'appliquer un indicateur qui permet de suivre l'évolution temporelle de la fréquentation des chiroptères sur un espace protégé. L'effort de terrain déployé pour ce protocole est volontairement peu contraignant afin qu'il puisse être facilement reproductible. Il s'agit donc de réaliser, sur le long terme, une comparaison interannuelle des résultats afin d'évaluer l'évolution de l'activité chiroptérologique sur ce territoire. Cette première année peut être considérée comme un état initial.

La force de ce protocole est de s'inscrire et de nourrir une démarche nationale d'évaluation de la dynamique des populations de chauves-souris françaises pilotées par le MNHN - CESCO.

La réserve de la Massonne se trouve sur une interface paysagère entre le marais de Brouage, les bords des plateaux calcaires de Champagne saintongeaise occidentale principalement boisés et la lentille sableuse de Cadeuil où se développent des landes humides. Cette dernière a particulièrement été exploitée pour en extraire des matériaux laissant post exploitation d'importantes surfaces d'eau libre. La diversité des contextes paysagers et l'importante mosaïque d'habitats offrent une forte capacité d'accueil pour les chiroptères en chasse et/ou transit.

Le Site Natura 2000 de la carrière de l'Enfer, sur la commune de Saint-Sornin est situé à moins de 2 km à vol de chiroptères, de la Réserve de la Massonne. Cette cavité est occupée en période estivale par une colonie mixte de reproduction d'environ 200 individus de Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et d'une cinquantaine de Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*). Un essaim de Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) occupe également la cavité principalement en période de transit printanier et automnal mais une nurserie, plus restreinte, semble mettre bas dans ce site. Située dans le rayon d'action de ces 3 espèces, la Réserve Naturelle de la Massonne peut représenter un territoire de chasse privilégié pour ces chiroptères.

Les 24 gîtes artificiels installés dans les arbres en 2010 offrent une disponibilité en gîtes complémentaire pour les espèces forestières. Ils sont aujourd'hui principalement occupés par une colonie de Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et une colonie de Noctule commune (*Nyctalus noctula*). Des Noctules de Leisler les utilisent également aux périodes de transit/migration automnaux. Plus ponctuellement, des individus isolés de Pipistrelles commune ou de Pipistrelles de Nathusius sont également contactés dans ces structures. Il serait donc peu surprenant de contacter ces espèces dans les cortèges acoustiques décrits.

A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas d'autres gîtes diurnes utilisés par les chiroptères sur et aux alentours de la RNR de la Massonne.

Les inventaires acoustiques par points d'écoute actifs menés en 2009-2010 par la LPO (Jourde, 2010) ont fait état d'une grande diversité d'espèces sur le territoire de la RNR avec 17 espèces contactées. Le bois de la Rouillasse et ses lisières ont été identifiés comme étant les secteurs à enjeux pour la chasse des chiroptères sur la base d'une activité relative entre points d'écoute.

Le suivi de l'occupation d'un site par les chiroptères est particulièrement délicat. En effet, ces mammifères volants ne sont pas visibles et encore moins identifiables durant leurs phases d'activités nocturnes. La « Méthode de l'écologie acoustique des chiroptères » (Barataud, 2012) est utilisée afin de déterminer les cris d'écholocations émis par les chauves-souris.

La valeur quantitative (unité) utilisée pour l'étude acoustique des chiroptères correspond au « contact ». Lors de l'écoute, un contact est défini par le passage d'un individu, qu'il soit en transit ou en activité de chasse. Lorsqu'une chauve-souris chasse en continu, il est alors comptabilisé un contact toutes les 5 secondes.

Il n'est pas possible de faire un lien direct entre l'activité acoustique enregistrée et

le nombre d'individus. Cette mesure traduit bien une activité des chiroptères et non un nombre d'individus, car une même chauve-souris peut chasser en continu pendant les 5 ou 10 minutes devant le micro. L'activité acoustique exprimée en nombre de contacts est alors le reflet de l'attractivité de l'habitat pour les chiroptères durant leurs périodes d'activités nocturnes.

Cette méthode ne permet pas de dénombrer des individus d'où la difficulté de mettre en évidence une évolution de la population. Il est par contre possible d'évaluer l'évolution de l'attractivité d'un habitat en répliquant à l'identique le même protocole acoustique dans le temps.

Le protocole Vigie-Chiro repose sur l'enregistrement automatisé des ultrasons émis par les chiroptères sur des nuits complètes. Les signaux enregistrés sont convertis en expansion de temps (durée d'un signal étendu par 10) pour pouvoir être analysés. Cette transformation conserve les caractéristiques sonores du signal original et permet une analyse informatique des sonagrammes. Cette approche permet de limiter les effets observateurs et, surtout, autorise des analyses rétrospectives.

Ce programme de science participative, initié en 2006 et animé par le MNHN - CESCO a pour objectif principal d'évaluer les variations spatiales et temporelles des abondances des populations de chiroptères de France métropolitaine au cours du temps.

La participation de la RNR de la Massonne au protocole « point fixe » permet d'apporter une contribution locale à un programme d'envergure nationale. Les données récoltées sont analysées localement en termes de richesse spécifique et d'activité par habitat. A plus long terme, l'accumulation des données permettra d'obtenir des tendances d'évolutions des activités de chauves-souris en lien avec la qualité du milieu et les mesures de gestion.

Ce protocole a une phase de terrain très simple et rapide d'utilisation ne nécessitant pas de compétences naturalistes particulières. Les données brutes récoltées sont ensuite analysées par le logiciel de traitement automatique TADARIDA et sont validées manuellement. Cette dernière étape nécessite les compétences d'un(e) naturaliste expérimenté(e).

Le suivi acoustique mis en place sur le site a permis d'identifier un cortège spécifique de 16 espèces fréquentant la RNR. Cependant, quelques problèmes techniques et l'immaturité du suivi ne permet pas encore de définir l'évolution temporelle de la fréquentation des chiroptères sur la RNR. Malgré tout, il apparait nettement que l'habitat « Etang » présente un fort intérêt pour les espèces. La faible activité acoustique détectée au sein des habitats « Marais » et « Boisement » reste à surveiller puisque les habitats semblent favorables.

✸ Accueil et Animation (PA)

Tout au long de l'année, un programme d'animations propose des sorties thématiques sur la réserve naturelle, à destination d'un large public. Nous nous attachons également à organiser des sorties en lien avec les évènements nationaux. De plus, nous accueillons des publics en formation et des professionnels.

La RNR La Massonne accueille également plusieurs projets scolaires, ayant concerné plus de 5 établissements, plus de 990 élèves.

Plus de 20 animations grand-public et scolaires confondus ont permis d'accueillir sur la RNR plus de 2000 personnes en 2022.

♦ Soutien et accompagnement de la Classe Dehors de l'Ecole de la Gripperie-Saint-Symphorien

En 2022, nous avons poursuivi notre accompagnement de la Classe Dehors quelques vendredis, à la découverte du « coin de forêt » dédié à ce temps « en dehors » de la classe des CP, CE1 et Grande Section.



Projet pédagogique «Habiter le marais »

Ce projet est conduit en partenariat avec le CCBM, la CARO, le CPIE et l'Education Nationale. Celui-ci s'appuie sur une mobilisation élargie des acteurs de l'EEDD, pour la mise en place de projets partagés avec les enseignants des écoles, du cycle 1 au cycle 3, dans le but de favoriser l'appropriation du marais par les élèves des communes du marais de Brouage et à proximité.

La RNR Massonne contribue à ce projet de territoire depuis 3 années maintenant.

La RNR Massonne a ainsi accueilli 4 écoles : Beaugeay et La Gripperie-Saint-Symphorien, Marennes, St-Nazaire-surCharente - 6 classes (GS - CM2)

Découverte du marais : balade contée, immersion par le jeu, l'imaginaire et la création artistique.

Stages Citoyenneté Environnement

3 stages ont eu lieu en 2022 à la Réserve pour sensibiliser plus de 30 stagiaires ayant pu bénéficier de cette alternative judiciaire dans le cadre d'infraction à l'encontre de l'environnement.

Accueil en résidence d'artiste...



L'évènement co organisé avec l'association « Veilleurs de Vent » a permis d'accueillir plus de 800 visiteurs à la découverte du patrimoine de la réserve, guidés par les créations de 15 artistes en résidence.



Actions financées par la Région Nouvelle-Aquitaine, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil Départemental 17 et la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan.

Salariés référents : Thomas DUPEYRON et Sandra LABORDE

LE MARAIS DE LA BRULÉE

✸ Des travaux de restauration des habitats, dans la poursuite des actions du plan de gestion

NE17 a engagé ces actions dans le cadre d'un contrat Natura 2000 depuis 2020, sur 4 années de travaux, pour restaurer et entretenir les milieux prairiaux des deux parcelles en gestion.

Les chantier de restauration et d'entretien, de la deuxième phase des travaux en 2021, a permis d'intervenir sur les rajeunissement des roselières et l'entretien des bossis.

✸ Suivi de la station à Fritillaire Pintade



Chaque année, les pieds de Fritillaire Pintade sont comptabilisés. Ainsi plus de 170 pieds ont été observés sur la parcelle C22 toujours aux mêmes endroits que les années précédentes. Bien qu'une gestion conservatoire soit mise en place, les conditions climatiques ne permettent pas le développement de la station.

✸ Suivis patrimoniaux

Un suivi de la flore patrimoniale est conduit chaque année sur l'Iris maritime et la renoncule à feuille d'Ophioglosse.

Les parcelles font également l'objet d'un suivi vison par les partenaires de la LPO dans le cadre du pilotage du Life Vison d'Europe.

Actions financées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Salariés référents : Thomas DUPEYRON et Sandra LABORDE

LE MARAIS DES BARITEAUX

✸ Travaux de gestion

La gestion conservatoire du site se fait par un pâturage extensif bovin de mi-mai à fin octobre.

Un broyage des refus de pâture a lieu dès la mi-septembre.

Nous avons observé un important effondrement des berges le long des fossés de ceinture.

✸ Gestion du marais (CTMA-AFP)

Tout au long de l'année ont eu lieu des réunions concernant la gestion du Marais de Brouage (CTMA, AFP). Notre participation active contribue à assurer la prise en compte de la biodiversité lors des différents travaux et aménagements du territoire et à caler les grandes orientations conservatoires de la biodiversité en lien avec le pastoralisme et la gestion des différentes UHC. De même, le rôle de NE17 est de veiller à la bonne prise en compte de la Cistude d'Europe lors des opérations de curage. Une veille est menée sur la gestion de l'eau (quantité et qualité).

En 2022, les travaux de curage ont été effectués sur les canaux d'une parcelle des Bariteaux.

✸ Suivi Cistude d'Europe

Différents passages ont été réalisés pour confirmer le rôle de la parcelle vis-à-vis de la Cistude d'Europe.

Des observations dès fin février et début mars ont confirmé le rôle de zone d'hivernage de la Cistude dans des fossés sur le secteur des Petits Bariteaux.

Actions financées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Salariés référents : Thomas DUPEYRON et Sandra LABORDE



REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

La cellule juridique, composée d'une juriste salariée et de huit bénévoles, s'investit pour assurer la protection de l'environnement par le droit.

L'association prend part au débat public et à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur l'environnement en participant aux nombreuses commissions et groupes de travail dont elle est membre en tant que représentante de la société civile et en informant les citoyens sur les enjeux environnementaux du département.

Nature Environnement 17 siège notamment dans les instances suivantes (liste non-exhaustive) :

- Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, et protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, d'eaux destinées à la consommation humaine et de police de l'eau et des milieux aquatiques ;

- Commission locale de l'eau (CLE) sur les bassins Sèvre niortaise Marais poitevin, Seudre et Charente. La CLE est l'organe central chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;

- Comité quantitatif de l'eau (CQE) de Charente-Maritime, outil d'échanges et de concertation de l'État rassemblant les différents acteurs de l'eau impliqués dans le suivi des ressources en eau et de la gestion de l'eau ;

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) dans ses 6 formations spécialisées, chargée d'émettre un avis sur certains projets d'actes règlementaires ou individuels, cette commission concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable ;

- Conseil d'Administration d'ATMO Nouvelle-Aquitaine, observatoire régional de la qualité de l'air ;

- Commissions de suivi de site d'industries du département.

LA CELLULE JURIDIQUE

Une quarantaine de dossiers a été suivie en 2022 et 14 nouvelles procédures contentieuses ont été engagées. L'association a exprimé son avis lors de cinq enquêtes et consultations publiques au niveau local et national.

Nature Environnement 17 a également participé à des réunions publiques sur le thème de la gestion de l'eau et des pesticides. Comme chaque année, la juriste de l'association est intervenue auprès des étudiants du Master 2 de La Rochelle pour un éclairage concret sur la pratique professionnelle du droit de l'environnement.

Nature Environnement 17 est enfin destinataire de nombreux signalements de particuliers inquiets de voir les dégradations environnementales se multiplier. Des fiches juridiques sont toujours disponibles sur le site internet de l'association.

Voici quelques temps forts de l'année 2022 :

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

✸ Thème Eau

Illégalité confirmée pour les 5 réserves de substitution de l'ASAI des Roches

Alors que leur première autorisation environnementale avait été annulée sur recours de NE17, l'association syndicale autorisée d'irrigation (ASAI) des Roches a achevé la construction de 5 réserves sur le bassin du Mignon (communes de Cramchaban, la Grève-sur-le-Mignon et La Laigne) et a déposé une nouvelle demande d'autorisation en 2015. A la suite d'un nouveau recours de l'association, l'autorisation a été annulée en première instance en 2018. L'ASAI a fait appel. Le 17 mai 2022, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé l'annulation après avoir laissé sa chance à l'ASAI de régulariser les vices retenus (insuffisance de l'étude d'impact quant aux assecs du Crépé, quant au niveau de la nappe phréatique et quant aux impacts sur la faune aquatique, indicateurs incohérents, absence d'informations sur les volumes précédemment prélevés ...). L'ASAI s'est immédiatement pourvu en cassation, sans succès puisque le Conseil d'Etat a rejeté son pourvoi le 3 février 2023. Les réserves ayant été utilisées malgré ces nombreuses décisions de justice, Nature Environnement 17 a porté plainte pour exploitation illicite des ouvrages. De nouvelles actions en justice sont prévues en 2023.

Recours contre le règlement d'eau sur le bassin du Curé

Le 2 juin 2022, un arrêté préfectoral est venu valider le fonctionnement de deux ouvrages dont le Syndicat mixte des rivières et marais d'Aunis (SYRIMA) est propriétaire et gestionnaire : le barrage du pont de Booth et les portes à la mer du Curé. Or, cet arrêté est de nature à mettre en danger la ressource en eau : absence d'évaluation d'incidences Natura 2000, incompatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) applicable sur le bassin Loire-Bretagne mais aussi avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sèvre Niortaise Marais Poitevin ainsi que les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'eau. Concrètement, l'arrêté autorise des vidanges hivernales et printanières importantes pour permettre la mise en culture de parcelles puis, en période d'étiage, permet un effondrement des niveaux d'eaux et la possibilité de mettre en œuvre une irrigation massive. En raison des impacts sur les milieux, Nature Environnement a déposé un recours contre cet arrêté.

Une sécheresse 2022 inquiétante


Sécheresse

Dès le mois de mars 2022, Nature Environnement 17 a alerté les autorités sur l'état des nappes phréatiques annonciateur d'un manque d'eau pour les mois à venir. Malgré les signalements, aucune mesure d'anticipation n'a été prise ne laissant place qu'à une gestion de crise durant la période estivale. Pire, nombre d'irrigants ont appelé à ne pas respecter les arrêtés sécheresse restreignant l'irrigation pour les cultures non dérogatoires. Dès juin 2022, NE17 a ainsi porté plainte contre X pour irrigation illégale sur tout le département. Au total, 8 céréaliers sont aujourd'hui poursuivis devant le Tribunal de Police de La Rochelle.

✸ Thème Risques Industriels

La société INNOV'IA enfin condamnée

Spécialisée dans le façonnage industriel de poudres et d'ingrédients pour l'industrie agroalimentaire, la cosmétique, l'industrie pharmaceutique et la chimie fine, la société INNOV'IA est implantée sur deux sites à La Pallice. Depuis plusieurs années, cette société fait l'objet d'interventions répétées des services de l'État mais aussi de celles des associations de protection de l'environnement en raison de multiples entorses à la réglementation environnementale. Depuis 2018, NE17 a déposé 4 plaintes contre INNOV'IA, à chaque fois pour des infractions différentes. Finalement, la société et son PDG ont été poursuivis et condamnés par le Tribunal correctionnel de La Rochelle pour non-respect des normes incendie, rejets de sulfure d'hydrogène, gaz irritant et asphyxiant, dans le réseau d'eau public et pour non-respect des valeurs limites d'émission toxiques des rejets d'eaux industrielles. Les pollutions étaient si récurrentes que l'entreprise a désormais interdiction de rejeter ses eaux industrielles dans le réseau d'eau communal. Le 24 novembre 2022, le PDG de l'entreprise a été condamné, en son nom propre, à 21.000€ d'amende dont 10.000€ avec sursis tandis que la société est redevable d'une amende de 53.000€ dont 20.000€ avec sursis. La constitution de partie civile de NE17 a été jugée recevable et son préjudice a été évalué à 9.500€, frais de justice inclus. Préférant éviter une nouvelle publicité défavorable, INNOV'IA n'a pas fait appel du jugement.

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

✸ Thème : Protection des espèces

Les drainages de marais sévèrement réprimés

Nature Environnement 17 lutte depuis des années pour que les drainages réalisés illégalement sur le Marais Poitevin soient punis et que des remises en état soient ordonnées. Les mêmes parcelles peuvent en effet être irriguées en période de sécheresse et drainées après des mois pluvieux. NE17 a déjà dû aller jusque devant le Conseil d'Etat pour que la nature juridique de « zone de marais » soit reconnue aux parcelles concernées. Ceci a permis des poursuites au pénal pour drainage sans autorisation. Ainsi, en 2022, deux prévenus ont été condamnés par le Tribunal correctionnel de La Rochelle : le Maire de Charron qui a asséché plus de 21 hectares sur la commune de Marans et un irrigant qui a drainé 15 hectares sur la commune d'Andilly en zone Nature 2000. En plus d'amendes respectives de 5.000€ et 2.000€, les exploitants ont été contraints de remettre les lieux en état sous astreinte. Cette peine complémentaire a été saluée par notre association et illustre l'effectivité du droit pénal en de pareilles situations. Le préjudice de NE17 a été indemnisé à hauteur de 9.000€ pour la première affaire et de 3.500€ pour la seconde. Officiellement, une procédure administrative de régularisation serait toujours en cours pour les drainages plus anciens (2010 à 2015). NE17 compte à nouveau saisir la Justice pour que ces dossiers ne soient pas enterrés.

Drainage



Supercross de La Tremblade et protection d'espèces protégées

Tous les étés, le championnat de France SX TOUR est programmé sur la commune de La Tremblade, accueillant jusqu'à 12000 spectateurs. La tenue de cette manifestation soulève des problématiques environnementales notamment au regard des espèces protégées présentes au niveau des parkings (Pélobates cultripèdes, amphibiens protégés). Malgré une tentative de règlement à l'amiable, les zones de parkings n'ont pas été déplacées. Le Préfet a finalement homologué le circuit et les parkings pour une durée de 4 ans tout en accordant une dérogation à l'interdiction de capturer et de déplacer des espèces protégées. A la suite d'un recours gracieux infructueux, NE17 a contesté les deux arrêtés. Le 17 juin 2022, le Tribunal administratif de Poitiers a annulé les arrêtés contestés pour l'édition 2019, édition où le parking n'avait pas encore été déplacé. Si l'annulation intervient malheureusement a posteriori, elle sera à prendre en compte lors des prochaines manifestations.

Pélobate cultripède



Qui dit nouvelle « Charte riverains » dit nouveau recours

En 2020, la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime a mis en ligne sur son site internet un projet de charte pour l'épandage des pesticides, charte peu après validée par arrêté préfectoral malgré l'alerte des associations. Sur recours de France Nature Environnement, le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur le principe de ces Chartes départementales en estimant que leurs conditions d'élaboration méconnaissaient les exigences constitutionnelles résultant de l'article 7 de la Charte de l'environnement relatif à la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. La Charte de 2020 de Charente-Maritime a donc été retirée. Alors que le dispositif national est déjà largement insuffisant pour protéger la population, une nouvelle version de cette Charte a été proposée en 2022. Le document, validé une nouvelle fois par arrêté préfectoral, permet à la Chambre d'agriculture d'auto-réglementer l'utilisation des pesticides et autorise une réduction des distances de sécurité à respecter lors des épandages par rapport aux riverains. Les systèmes d'alerte proposés sont en outre très insuffisants et en contradiction totale avec les enjeux sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation des pesticides. Fin 2022, NE17 a donc envoyé un recours gracieux en Préfecture pour demander le retrait de la Charte. Sans réponse, l'association a été contrainte de saisir le juge administratif.

✸ Thème Urbanisme

Permis d'aménager accordé à Nexity

La commune de Royan a délivré un permis d'aménager à la SAS Nexity pour l'aménagement d'un lotissement sur un terrain d'une surface plancher de 2623,43m² alors qu'une partie des parcelles constitue un habitat favorable à l'Azuré du Serpolet. L'association a contesté ce permis. En première instance, malgré des observations naturalistes, le Tribunal administratif nous a donné tort en estimant que nous n'apportions pas la preuve d'une présence significative de l'espèce. Se fondant sur la destruction d'un habitat d'espèce protégée, Nature Environnement 17 a fait appel de cette décision. Le 8 juillet 2022, la Cour administrative d'appel de Bordeaux nous a finalement donné raison. La Cour a ainsi repris les arguments de NE17 en considérant qu'une dérogation espèce protégée est nécessaire pour ce projet qui conduit à détruire un habitat d'une espèce particulièrement fragile.

✸ Thème Information environnementale

Refus de communication d'informations environnementales

Parce qu'elle nous concerne tous, l'information environnementale bénéficie d'un régime juridique particulier. Elle est ainsi communicable à toute personne qui en fait la demande. Pourtant, les associations de protection de l'environnement rencontrent de plus en plus de difficultés à se faire communiquer des documents. Ainsi, en 2020, NE17 a sollicité auprès de la Préfecture la communication de rapports concernant l'irrigation sur le département pour les années 2018 et 2019. En l'absence de réponse, elle a saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), autorité administrative indépendante chargée de veiller à la liberté d'accès aux documents administratifs. Malgré l'avis favorable de la CADA, la Préfecture a refusé de transmettre les informations. NE17 a donc dû saisir le juge. Le 1er décembre 2022, le Tribunal administratif de Bordeaux a finalement enjoint à l'Etat de nous communiquer les documents demandés dans les deux mois. A ce jour, aucune information ne nous a été transmise et nous avons saisi le juge d'une demande d'aide à l'exécution de sa décision.

Salariée référente : Marie BOMARE

ZOOM SUR LA GESTION DE L'EAU

Le département de la Charente-Maritime est classé en presque totalité en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) avec des bassins en déséquilibre important.

Les projets d'arrêtés cadre ont été présentés en février 2022 lors d'un comité quantitatif de l'eau et ensuite soumis à consultation publique.

La situation a été ensuite suivie lors des réunions de la cellule de vigilance, au total 10 réunions de mai à novembre au regard de l'état de la ressource.

Des arrêtés de limitation ont été pris dés le mois d'avril, cependant, le changement de période de gestion au 15 juin a permis de « redonner » des possibilités de prélèvements qui ont précipité la dégradation de l'état de la ressource. A cela il faut ajouter que les seuils de prélèvement sont inadaptés et que des indicateurs ne sont pas pertinents. Des volumes dérogatoires ont été accordés, encourageant les irrigants à maintenir des cultures exigeantes en eau, créant ainsi une situation difficilement gérable en période de crise aigüe.

Le bilan de cette saison 2022 est très mauvais avec en octobre 840 km de cours d'eau en assec ou en rupture d'écoulement sur 1414 km qui sont suivis par la Fédération départementale de la pêche. 51 % du réseau observé était à sec. Le suivi par le réseau ONDE présente le même constat. Le débit de crise sur le fleuve Charente a été franchi le 9 août. Les conséquences sur les milieux littoraux ne sont pas encore connus.

Cette année 2022 a été particulièrement difficile et la gestion de la ressource, déjà défaillante en année « normale », a été particulièrement pénalisante pour les milieux aquatiques. Nous attendons le bilan afin de pouvoir identifier les éventuels causes aggravantes qui auraient pu être évitées en prenant des mesures d'anticipation.

Surfaces des cultures exigeantes en eau à l'étiage, surfaces de cultures dérogatoires et volumes associés, vidanges précoces de zones humides et fonds de vallées...

Les autorisations (AUP) accordées aux Organismes de Gestion Collective (OUGC) et les volumes autorisés au travers des Plans Annuels de Répartition (PAR), étant largement au dessus des capacités des milieux, ce qui a conduit le juge administratif à prononcer leur annulation, les milieux naturels ont été très impactés. Malgré cela,

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

les attributions de volume en 2022 ont été encore trop importantes. Les volumes prélevables devant permettre le retour à l'équilibre n'ayant pas été déterminés ou repoussés à 2027, il n'a pas été possible de gérer la ressource en faveur du bon état des écosystèmes.

Le retour d'expérience ne devra pas se contenter d'un examen de l'étiage 2022 mais devra regarder l'état de la ressource au sortir de la saison d'irrigation 2021, de l'état des nappes et des eaux superficielles à l'hiver 2021-2022. Le report d'une année sur l'autre d'un déficit de reconstitution de la ressource et du rechargement des nappes conduit, lors de « séries noires », à mettre en danger les milieux naturels, avec une mortalité importante de la faune piscicole mais aussi d'autres espèces et surtout à la destruction parfois irréversible d'habitats, participant ainsi au déclin de la biodiversité.

L'absence de débit dans les rivières a empêché la dilution, augmenté la température de l'eau et favorisé l'apparition de phénomènes d'eutrophisation. Cette situation s'est trouvée accentuée dans les marais et zones humides associées qui n'étaient plus réalimentés.

La qualité de l'eau devrait être prise en compte dans la gestion de la ressource.

L'assèchement des zones tourbeuses provoque la minéralisation et précipite l'abaissement des terrains, détruisant des réservoirs de biodiversité.

En 2022, les alertes des pêcheurs et les constats du réseau ONDE n'ont pas été utilisés pour anticiper les restrictions et protéger les milieux. Si l'approvisionnement en eau potable doit être la priorité, les usages économiques ne doivent pas se faire au détriment de l'environnement.

Les éléments de la gestion de l'étiage 2022 sur les unités de gestion départementales et inter départementales peuvent être consultés sur le site de la préfecture.

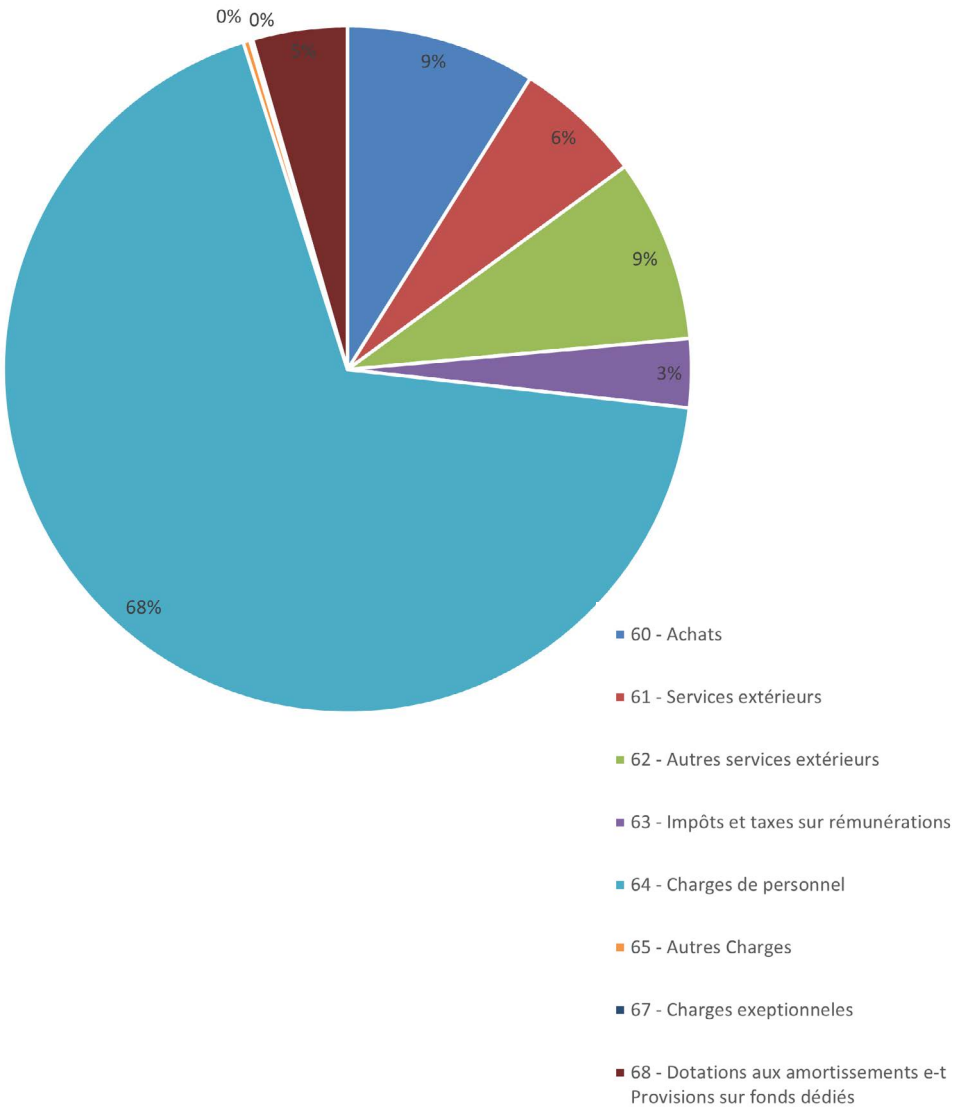
Bénévole référent : Patrick PICAUD

Un grand merci aux bénévoles qui permettent à l'association, par leur investissement, de mener tous ces combats et d'être représentée dans les différentes commissions administratives.

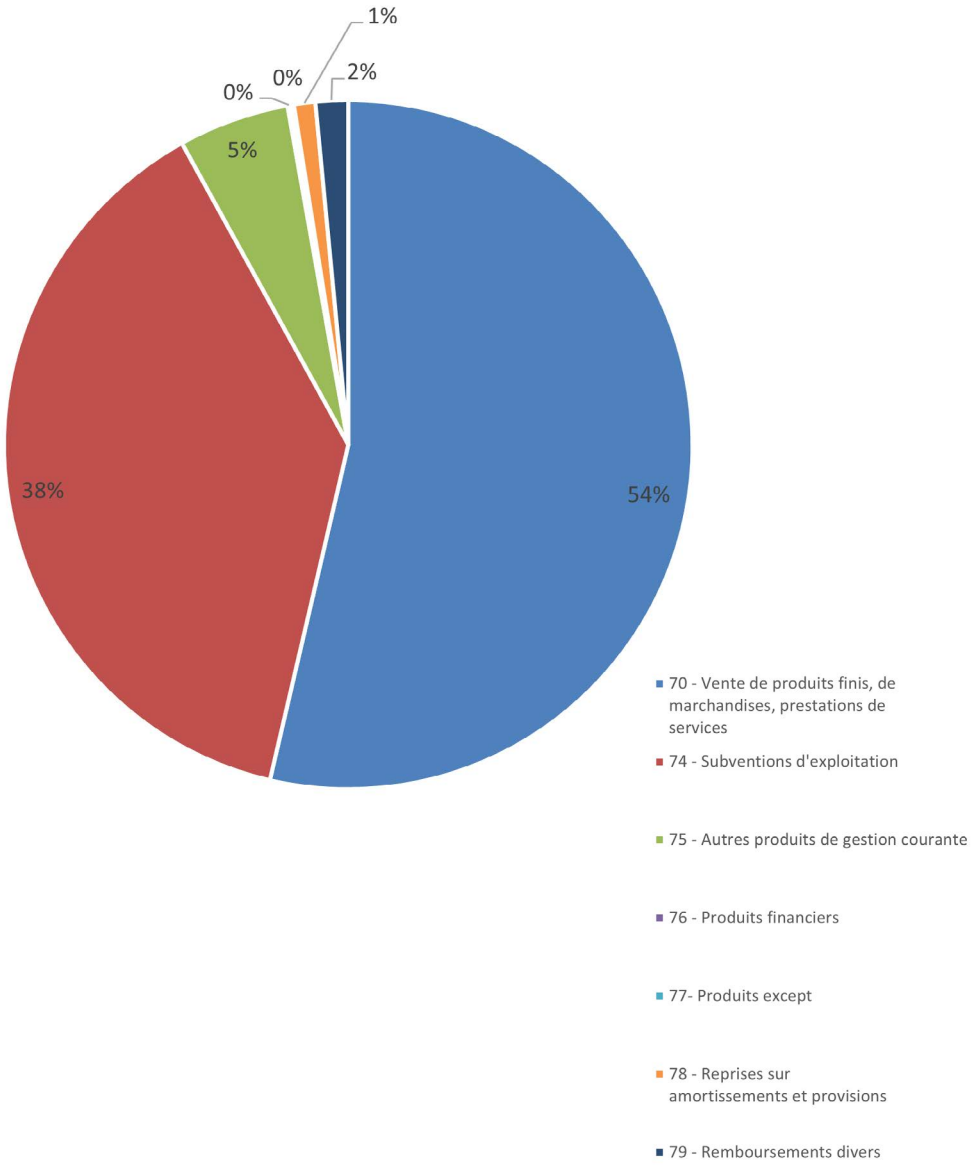


NOS FINANCES

NOS CHARGES



NOS RESSOURCES



Nature Environnement 17
2 avenue Saint Pierre - 17 700 Surgères
www.ne17.fr

PARTENAIRES FINANCIERS

FÉDÉRATIONS